



Hebdomadaire  
Paraît le vendredi  
N° 2552  
30 juin 2017  
1,20 € • DOM: 1,80€



**Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!**

# **Lutte** **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal  
d'Arlette Laguiller**

## **Code du travail**

# **Macron déclare la guerre aux travailleurs**



### **Emploi**

**Plus de chômeurs  
et de précaires**

page 5

### **Migrants**

**Vive  
la solidarité!**

page 7

### **Maroc**

**Mobilisation  
populaire**

page 9

# Un gouvernement qui déclare la guerre aux travailleurs

Les urnes sont rangées. Le cirque électoral est passé. Le nouveau gouvernement va se consacrer à la tâche que la bourgeoisie attend de lui : lancer l'offensive contre les travailleurs.

Macron a mis en avant deux mesures emblématiques : la loi de moralisation de la vie politique et la réforme du Code du travail.

La première ne visait qu'à amuser la galerie. Macron voulait se faire mousser en jouant au Monsieur Propre de la politique française. Mais les révélations sur les magouilles immobilières de Richard Ferrand et les emplois fictifs au Modem de François Bayrou, hier encore ministre de la Justice et porteur du projet de loi, ont compromis son opération de communication. La classe capitaliste aimerait bien avoir des serviteurs politiques désintéressés, mais elle n'engendre que des politiciens à son image, âpres au gain.

La seconde mesure visant à réformer le Code du travail n'est pas une anecdote. Elle concerne les dizaines de millions de salariés et est une déclaration de guerre contre le monde du travail.

Le gouvernement veut aller plus loin que la loi El Khomri. Il veut laisser au patronat plus de marge de manœuvre pour faire sa loi à l'échelle des entreprises : permettre aux multinationales de licencier sans contrainte dans une filiale même si, à l'échelle du groupe, les bénéfices affichés sont insolents ; ou encore plafonner les indemnités prud'homales qu'un travailleur pourrait obtenir suite à un licenciement reconnu abusif, et réduire les délais qui permettent à un salarié de contester un licenciement.

Le gouvernement va présenter cette semaine au Conseil des ministres la loi d'habilitation à réformer le Code du travail par ordonnances. Puis il la fera voter au Parlement en juillet. En septembre, les ordonnances tomberont, révélant leur contenu précis au moment même où elles prendront effet.

Qu'est-ce que le patronat pourra imposer à l'échelle de l'entreprise ? Jusqu'où pourra-t-il déroger aux accords de branche ? Les contrats de chantier, ces CDI existant déjà dans le bâtiment, en fait des CDD sans indemnité de précarité et parfois sans réelle protection sociale, seront-ils élar-

gis à d'autres branches ? Tout cela pourrait bien n'être révélé qu'en septembre.

Le gouvernement laisse planer le doute sur l'ampleur de la régression sociale qu'il prépare, car il ne veut pas braquer les directions syndicales et risquer de provoquer des réactions ouvrières. Et pour l'instant, ne serait-ce que dans leurs déclarations, les dirigeants syndicaux font preuve d'un attentisme lamentable. La ministre du Travail, en DRH expérimentée, les reçoit semaine après semaine pour bavarder, pendant que le gouvernement affûte ses ordonnances.

Bien des travailleurs et des militants syndicaux ne sont pas dupes et se rendent compte de la nécessité de se battre. Des unions syndicales régionales et départementales appellent à des rassemblements pour dénoncer le projet gouvernemental, notamment le 27 juin devant l'Assemblée. Mais ces mobilisations ont lieu en ordre dispersé et à des dates différentes, alors qu'il faudrait au contraire réagir tous ensemble et avoir un plan de mobilisation.

Macron veut agir vite et profiter des congés d'été pour frapper. Mais, au-delà de ce calcul, il veut surtout donner des gages à la bourgeoisie. Il veut lui montrer que s'il a été un bon illusionniste, capable de se faire élire, il sera aussi un de ses hommes forts, capable d'imposer des sacrifices aux travailleurs sans déclencher trop de vagues.

La crise économique rend le patronat plus rapace et le gouvernement à son service plus arrogant. Si nous ne voulons pas que nos salaires, nos conditions de travail, nos conditions de vie reculent indéfiniment, nous devons nous battre avec nos armes de travailleurs, nos armes de classe que sont les grèves et les manifestations.

Le gouvernement veut nous émietter, nous cantonner dans nos entreprises. Mais c'est à l'ensemble des travailleurs qu'il a déclaré la guerre. Et, dans le bras de fer qui nous oppose à lui et au patronat, notre force ne peut venir que de luttes qui se généralisent, d'une entreprise à l'autre, d'un secteur à l'autre, et aboutissent à la mobilisation de l'ensemble de la classe ouvrière pour ses intérêts collectifs.

À moins de croire au père Noël, pour les travailleurs, c'est la seule conclusion rationnelle à laquelle on peut arriver.

## Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Nouveaux députés : novices, mais dans le moule	4
De Roanne à Orléans : élus au service du peuple	4
Parti socialiste : la confiance... ou pas	4
Chômage : hausse et explosion de la précarité	5
Dépenses publiques : nouveau ministre et vieux mensonges	5
Taxe sur la finance : la spéculation se porte bien	5
Insecticides : les industriels font pression	6
JO 2024 : gouffre financier et profits privés	6
EPR Flamanville : tests positifs mais pas rassurants	6
Michelin : Bibendum veut dégonfler ses effectifs	6
Migrants de Calais : le gouvernement désavoué	7
Aide aux migrants : des procès iniques	7
Afghans expulsés : une politique criminelle	7

Loi antiterroriste : vers l'état d'urgence permanent	7
Éducation : dégradation programmée	11
Collège Félix-Landreau - Angers	11
Seine-Saint-Denis : écoles en grève	11
Le marché de l'eau : une affaire de pots de vin	11
Évasion fiscale	12
Cadeaux aux entreprises : General Electric	12
Les banques nous font les poches	12
Aux Grandes Gueules : cocoricos obligatoires	12
ENTREPRISES	
PSA-Poissy : solidarité avec les militants CGT	13
Tim-Nord : reprise de la grève	13
Primagaz-Reims : licenciements	13
Industries électriques et gazières	14
Engie : non aux suppressions d'emplois !	14
FDG - Chasseneuil : en grève pour les salaires	14
Gifi-Tati : les points sur les i	15

Distillerie Cristanol : la mort d'un jeune ouvrier	15
Amiante : des milliers de morts et zéro responsable ?	16
DANS LE MONDE	
Portugal : les incendies et leurs causes	8
Italie : le Parti démocrate paie sa politique	8
Espagne : la charité d'un exploitateur	8
De Bucarest à Paris : « Tous des travailleurs »	8
Maroc : les manifestants du Rif bravent l'état de siège	9
Brésil : les victimes de l'agro-industrie	9
Hongrie : le procès d'un trafic sordide	9
Centrafrique : le résultat de l'intervention française	16
RUSSIE 1917	
Les journées de Juillet : vers la réaction ou une seconde révolution ?	10
CARAVANES	
Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre	16

## Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

# Code du travail : le gouvernement prépare ses ordonnances

**Mercredi 28 juin, le gouvernement a présenté en conseil des ministres le projet de loi d'habilitation l'autorisant à adopter des ordonnances pour s'attaquer au Code du travail. Il s'agit de poursuivre les attaques déjà lancées avec la loi El Khomri.**

La loi travail avait autorisé des accords d'entreprise moins avantageux pour les travailleurs que les accords de branche. C'était déjà un recul, mais cette possibilité offerte aux patrons restait limitée au temps de travail. Avec le nouveau projet, elle pourrait concerner tous les domaines : salaires, contrats de travail, etc. Le projet prévoit aussi la possibilité pour les employeurs d'organiser un référendum sans l'accord des syndicats, mesure que la loi El Khomri n'avait pas réussi à imposer.

Le gouvernement propose d'étendre aux plus grandes entreprises la fusion des instances de représentation du personnel (CE, DP et CHSCT). Cette délégation unique du personnel à laquelle s'ajouteraient les délégués syndicaux aurait le pouvoir de signer des

accords d'entreprise. Le nombre total de représentants du personnel serait diminué.

Quant aux licenciements, le projet reprend toute une batterie de mesures qui avaient été retirées de la loi El Khomri. Par exemple, une multinationale qui fait des milliards de bénéfices pourrait désormais procéder à des licenciements économiques dans une de ses filiales censée être en difficulté, alors que la loi ne le permet pas actuellement. Le plafonnement des indemnités prud'homales serait lui aussi réintroduit, signifiant clairement aux patrons leur droit à licencier avec un minimum d'entraves.

Le gouvernement prévoit aussi de répondre à une autre revendication du patronat en simplifiant le compte pénibilité, qui oblige les employeurs à

recenser les travaux pénibles, ce qu'ils se refusent à faire.

Enfin, le gouvernement envisage la mise en place d'un chèque syndical, qui serait remis par le patron au travailleur pour qu'il choisisse de financer un syndicat. Il s'agit de faire un petit cadeau aux organisations syndicales, qui auraient ainsi quelque chose à mettre en avant en contrepartie de tous les reculs imposés aux travailleurs. En tout cas, le gouvernement a déjà obtenu des dirigeants syndicaux qu'ils se prêtent au jeu des rencontres ministérielles, alors que leur inutilité est manifeste.

La seule chose qui peut changer la donne, ce sont les réactions collectives du monde du travail par la grève et les manifestations. C'est ce qu'il faut préparer partout dès aujourd'hui dans les entreprises et dans les quartiers populaires, pour mettre en échec ce gouvernement de combat au service du patronat.

**Arnaud Louvet**

# Il n'y a rien à négocier

**Mardi 27 juin, la CGT appelait à des rassemblements dans différentes villes pour protester contre la future loi travail de Macron. À Paris, plusieurs milliers de personnes se sont retrouvées sur l'esplanade des Invalides, à proximité de l'Assemblée.**

Étaient présents des travailleurs en lutte, comme ceux de l'hôtel Campanile de la tour Eiffel, en grève depuis 43 jours, mais aussi de nombreux militants voulant montrer leur désaccord et convaincus qu'il faudra se battre contre le gouvernement Macron.

La date de ce rassemblement avait été choisie parce qu'elle correspond à l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée. Certes, ce sont les députés qui vont voter la loi d'habilitation ouvrant la voie aux ordonnances, mais l'enjeu n'est certainement pas dans ce vote. La majorité des députés d'En marche!, de la droite et même du PS approuveront de toute façon cette loi. Les députés de la France insoumise ou du PCF ne peuvent évidemment pas empêcher son adoption, et faire croire l'inverse est une façon de

désarmer les travailleurs.

Le gouvernement cherche à lanterner les travailleurs avec ses fausses fuites et ses rumeurs, et les directions confédérales participent aussi au jeu de dupes. Elles s'en font même les complices, en se plaignant de ne pas pouvoir discuter des textes complets, se prêtant au jeu des 48 réunions dites de négociation organisées avec le gouvernement. Laisser croire que l'on ne sait pas ce qu'il y aura dans la loi travail est une façon de prolonger l'attentisme. Et il n'y a aucune raison de se laisser prendre au piège.

Ce que prévoit le gouvernement Macron, on le sait! Que ce soit sur les CDI, les facilités pour licencier, les indemnités prud'homales, les accords d'entreprise à la place des conventions collectives, il poursuit dans la voie ouverte par Hollande.

La loi travail en préparation est une déclaration de guerre aux travailleurs. La question n'est pas de savoir le contour exact des attaques actuelles, mais de se préparer à se défendre. Ce qu'il n'y aura pas dans cette loi, le gouvernement le rajoutera plus tard. Et, plus profondément, il envoie un message aux capitalistes : « Attaquez, exploitez, aggravez les conditions de travail, nous vous soutenons ! » Aujourd'hui déjà, bien des patrons n'appliquent pas le Code du travail, ne se sentent limités par aucune loi existante. La loi travail apportera une caution juridique à leurs sales coups. Mais surtout elle les renforcera dans la guerre qu'ils mènent jour après jour contre les travailleurs.

Alors, il n'y a rien à négocier dans cette loi avec ce gouvernement. Face à la déclaration de guerre du patronat, il ne peut être question que de se préparer à la riposte. Convaincre les travailleurs démoralisés de la nécessité de reprendre le chemin de la lutte, rappeler ce que sont leurs véritables

# CDI à durée limitée : c'est nouveau, c'est du Macron

Dans le projet de réforme du Code du travail que concocte le gouvernement, figure l'idée de contrats de projet chère au Medef.

Le but serait de généraliser à l'ensemble des secteurs de l'économie le type de contrat, dit contrat de chantier, qui a cours dans le bâtiment. Même s'il s'intitule CDI, il est beaucoup plus souple pour l'employeur qu'un CDD, où la durée d'embauche est définie, puisqu'il repose sur une mission précisée dans le contrat et comporte de ce fait une clause de rupture non contestable dès la fin de cette mission.

Le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, en a expliqué l'idée le 23 juin sur France Inter. Il s'agit, a-t-il dit, d'un contrat « fort » pour le travailleur, puisque « le CDI devient la norme », qui

donne « plus de sécurité au salarié ». Mais en contrepartie des « droits supplémentaires » qui lui sont accordés (on se demande bien lesquels, à part l'appellation, qui repose sur du vent), « il est logique pour l'entreprise qu'elle puisse rompre ce contrat quand elle n'a plus de commande ».

C'est donc un CDI... à durée variable, et uniquement en fonction des intérêts du patronat. Le gouvernement peut bien enrubanner son projet de grandes phrases insipides, les travailleurs ne sont cependant pas dupes. Ceux qui vivent quotidiennement dans la crainte de perdre leur emploi ne peuvent avaler de telles provocations, qui consistent à faire passer un licenciement pour un droit nouveau accordé aux salariés.

**Marianne Lamiral**



SERGE D'IGNAZIO

armes de classe, dénoncer la politique de la bourgeoisie, de ses politiciens avérés comme des faux amis des travailleurs : voilà ce qui est urgent.

La classe ouvrière produit tout dans cette société, crée les richesses qui engraisent la bourgeoisie : elle a la force de riposter et de défendre ses conditions de travail et de vie contre ceux qui veulent la réduire

à la pauvreté. Sa force réside dans la conscience de son rôle, de son poids dans la société, de ses moyens d'action. Seules ses luttes collectives pourront changer son sort. Les militants et les travailleurs conscients qui ne veulent pas de la régression en cours doivent mettre toute leur énergie à les préparer.

**Marion Ajar**

## Nouveaux députés : novices, mais dans le moule

Les chefs de file de La République En marche, tout au long de leur campagne des législatives, n'ont eu de cesse de mettre en avant la nouveauté, la jeunesse, une autre façon de faire de la politique, des députés issus de la société civile, comme si cette étiquette était un gage de vertu.

Le seul fait incontestable est le renouvellement des têtes : seuls 25 % des députés conservent leur siège, même si pour certains cela s'est accompagné d'un changement de casquette. Autrement dit, trois quarts des députés font leur entrée à l'Assemblée, dont une grande partie de macronistes. Mais cela ne fait pas d'eux des novices, puisque nombre d'entre eux sont passés par une ou plusieurs formations politiques. Le journal *Le Monde* a déniché 68 députés En marche

qui viennent du Parti socialiste, 20 de l'UDI, 10 des Républicains, 8 d'EELV, 7 du PRG et un de Debout la France. Renouvellement certes, mais souvent à base de recyclage.

La composition sociale a encore évolué par rapport aux précédentes Assemblées, en surreprésentant les couches les plus favorisées, grâce en grande partie aux nouveaux députés LREM.

Parmi les 130 fonctionnaires, il y a essentiellement des cadres hauts placés,

et même quelques ex-préfets. Parmi les 185 députés qui se sont déclarés cadres du privé, 50 sont en fait des chefs d'entreprise. 87 députés se déclarent en profession libérale, médecins ou avocats. 11 députés sont artisans ou commerçants, et 14 agriculteurs. La seule étudiante, députée LREM, a choisi comme études... le droit des affaires.

Les catégories populaires, les plus nombreuses parmi la population active, sont largement sous-représentées : seulement 51 députés sont des employés



du privé et, désormais, aucun ouvrier ne siège à l'Assemblée.

Pour ce qui est des casse-roles, les nouveaux députés LREM ne se différencient pas de nombre de leurs prédécesseurs. Par exemple Bruno Bonnell, nouveau

député LREM du Rhône, ex-patron d'Infogrames, une société de jeux vidéo, a été condamné pour avoir fait varier artificiellement le cours de ses actions. La justice l'accuse également d'avoir magouillé autour de son patrimoine pour échapper à l'impôt sur la fortune. Corinne Vignon, députée LREM de Haute-Garonne, subit actuellement une enquête fiscale pour dissimulation de revenus liés à son activité de voyance astrologique. Romain Grau, député LREM des Pyrénées-Orientales, est visé par une enquête pour harcèlement moral, en tant que directeur général d'EAS Industries, entreprise spécialisée dans la maintenance aéronautique. Parmi ses plus de 250 employés, au moins 10 % sont en arrêt maladie, beaucoup pour surmenage.

Voilà une assemblée bien à l'image de la politique que veut mener le président Macron : au service avant tout des intérêts patronaux.

Bertrand Gordes

## De Roanne à Orléans : élus au service du peuple

Les élections législatives de juin ont amené la défaite de bien des députés sortants, qui ne toucheront donc plus leur indemnité parlementaire.

C'est le cas par exemple du maire de Roanne, Yves Nicolin, qui se représentait comme suppléant, mais aussi du maire d'Orléans Olivier Carré qui lui, loi sur le non-cumul des mandats oblige, avait fait le choix de ne plus se représenter.

Ces deux maires ont vite trouvé la parade pour

maintenir leur niveau de vie. Le maire de Roanne s'est fait voter le doublement de son indemnité de président d'agglomération, qui passe de 2 700 euros à plus de 5 000 euros brut par mois. Pour financer cette mesure, il s'en est pris aux agents de l'agglomération, qui n'auront plus le droit à des temps partiels qui étaient légèrement mieux payés que le tarif de base. Une solidarité forcée pas du goût des employés, qui ont prévu une journée de

grève début juillet!

Le maire d'Orléans touchait jusque-là 8 058 euros net par mois, dont 5 600 comme député, 958 comme maire et 1 500 comme vice-président d'agglomération. Pour faire face à sa nouvelle situation, il a fait voter en conseil municipal une augmentation de son indemnité de maire, passée à 4 120 euros net. D'autre part, ayant été élu le 22 juin président d'Orléans Métropole, il touchera à ce titre une

nouvelle indemnité de 4 780 euros brut. Au final, il continuera à toucher environ 8 000 euros par mois, comme avant les législatives.

Pour se défendre, le maire d'Orléans n'a su que dire : « Vous voulez quoi ? Que le maire d'Orléans gagne 2 000 euros par mois ? » Et pourquoi ne toucherait-il pas un salaire d'ouvrier, pour l'amour de sa ville ?

Cédric Duval

## Parti socialiste : la confiance... ou pas

Votera ou ne votera pas la confiance au gouvernement ? Le conseil national du Parti socialiste a finalement décidé le 24 juin : il s'abstiendra lors du vote de confiance à l'Assemblée nationale, tout en « se situant dans l'opposition ».

Une fois n'est pas coutume, la motion a été adoptée à la quasi-unanimité. Mais qui l'appliquera ? La plupart des 31 députés socialistes n'avaient pas jugé bon de venir, et n'ont aucune raison de se sentir liés par un tel engagement. D'autant qu'un certain nombre doivent leur élection à l'amabilité de LREM, qui n'avait pas présenté de candidat contre eux. Ils se verraient bien renvoyer l'ascenseur, et ne pas mettre en danger leur avenir, en votant la confiance au gouvernement.

Derrière ce vote surtout

symbolique, l'avenir du PS est en discussion. Une partie de ses cadres pensent visiblement que cet avenir serait mieux préservé en se plaçant dès maintenant dans le sillage de Macron. Au contraire, pour d'autres, il faut incarner une opposition franche au gouvernement, de manière à se donner une chance de regagner l'électorat populaire. Sans compter un Valls, qui annonce son départ du PS, ou un Hamon qui lance son mouvement « transpartisan ».

Soutiens au gouvernement ou opposants, les

dirigeants socialistes sont bien loin de se préoccuper des intérêts du monde du travail. Si une ancienne secrétaire d'État, et ancien soutien de Valls à la primaire socialiste, Carole Delga, explique qu'« on ne peut pas être pour la suppression de fonctionnaires, pour la suppression de l'ISF ou bien pour l'augmentation des impôts pour les petits retraités », on comptait moins de prévention dans les rangs socialistes quand il s'agissait de soutenir les lois anti-ouvrières de Hollande, Valls et Macron.

S'opposer au gouvernement pour regagner l'électorat populaire afin de revenir au pouvoir... et d'y mener la politique souhaitée par le patronat : la tactique est presque aussi



vieille que le Parti socialiste, et il l'a pratiquée après chaque déroute électorale. Aujourd'hui, celle-ci est sévère, et rien ne dit qu'il parviendra à reconquérir les voix des travailleurs, tant leur dégoût à son égard est profond.

Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même : c'est le

résultat de décennies de trahisons et, pour les dernières années, de son entière contribution au recul de la condition ouvrière, au démantèlement des protections du monde du travail et à l'écrasement de son niveau de vie.

Jacques Le Gall

## Chômage : hausse et explosion de la précarité

Le taux de chômage a augmenté au mois de mai de 0,6 %. 22 300 personnes supplémentaires n'ont eu ce mois-là aucune activité, et le nombre total de celles restées sans aucun emploi est de 3 494 100. En cinq ans, ce nombre s'est accru de plus de plus de 500 000.

La ministre Muriel Pénicaud a décidé de ne pas commenter ces résultats et se penche sur l'exercice difficile de choisir un nouvel indice qui lui permettra de faire un commentaire plus flatteur de la situation de l'emploi. Mais, pour le moment, le gouvernement profite de cette hausse pour justifier la réforme du Code du travail et celle de l'assurance-chômage au nom... de la défense de l'emploi ! De son côté, le Medef s'est aussi exprimé pour légitimer de nouvelles baisses de ce qu'il considère comme des charges pour les entreprises et appuyer les réformes prévues par le gouvernement.

En fait, quel que soit le nombre de chômeurs, il sert d'argument pour renforcer l'idée absurde qu'il faut faciliter les licenciements pour réduire le taux de chômage.

Les patrons ont pourtant déjà toutes les cartes entre leurs mains pour pouvoir licencier comme ils veulent. Cela ne fait pas baisser le chômage, mais entraîne seulement une explosion de la précarité et des petits boulots. L'emploi intérimaire a

augmenté de 16,1 % en un an, en particulier dans l'industrie. Le nombre de travailleurs ayant exercé une activité réduite, mais plus de 78 heures dans le mois, figurant dans la catégorie C de Pôle emploi, est en progression de 12,7 % en un an. Non seulement les salaires qu'ils touchent ne leur permettent pas de vivre décemment, mais la plupart travaillent en contrats à durée déterminée, comme intérimaires ou saisonniers. Ce chiffre reflète aussi le nombre de contrats aidés à temps partiel employés dans le secteur associatif, dans la santé, l'éducation, et qui sont indispensables pour que ces services fonctionnent.

Certains patrons poussent le plus loin possible, n'embauchant des précaires que pour quelques heures ou ajustant les horaires au jour le jour en fonction de leurs besoins. Par exemple la direction de l'entreprise Bonduelle, dans la Somme, modifie l'horaire des travailleurs précaires du jour au lendemain en fonction de ses besoins.

Cette explosion de la précarité, entraînant celle de la pauvreté, est plus significative que les oscillations des chiffres du chômage de ces derniers mois, qui diminuent de quelques dixièmes de pour-cent pour augmenter d'autant le mois suivant, et restent de toute façon à un niveau insupportable.

Macron ne veut pas combattre le chômage, il veut rendre les salariés plus flexibles pour augmenter les profits patronaux.

Inès Rabah



## Taxe sur la finance : la spéculation se porte bien

La Cour des comptes a estimé que la taxe sur les transactions financières (TTF), n'avait pas rapporté à l'État les sommes prévues, ni ralenti la spéculation financière contre laquelle elle était censée lutter.

Après des dizaines d'années de discussions tant au niveau français qu'euro-péen, cette taxe a été mise en place en France en 2012. Il s'agissait d'imposer, très légèrement, le système financier qui, lors de la crise de 2008, avait reçu l'aide de l'État pour se remettre à flot. Le prélèvement sur les transactions a d'abord été de 0,2 %, puis de 0,3 % depuis 2016. Il s'applique aux achats d'actions de sociétés dont le siège est en France et dont la capitalisation dépasse un milliard d'euros. L'argent ainsi récolté doit servir, entre autres, à augmenter l'aide au développement et à lutter contre la pauvreté. Il était prévu qu'en 2016 cette taxe rapporte un milliard d'euros,

et 1,5 milliard en 2017.

Les représentants des financiers ont bien sûr protesté, en particulier en 2016, arguant que cela faisait fuir les grandes entreprises, juste au moment où, avec le Brexit, il s'agissait d'attirer les sociétés installées à Londres, voire des établissements financiers de la City. En réalité, la taxation n'a rien changé à leurs pratiques : les transactions à haute fréquence, qui transmettent automatiquement des ordres d'achat et de vente permettant d'accumuler des gains en quelques millièmes de seconde, se font hors du territoire français et échappent au fisc. L'organisme qui collecte la taxe, Euroclear France,

se rémunère confortablement. Finalement, l'État n'a récupéré que 947 millions d'euros en 2016, contre un peu plus d'un milliard l'année précédente.

Le bilan de la Cour des comptes arrive juste après que les ONG ont demandé à Macron de plaider pour l'instauration d'une telle taxe au niveau européen. Ces organisations font valoir que, aussi mince soit-il, le produit de cette taxation a contribué à augmenter un peu l'aide au développement. De leur côté, les groupes de pression financiers vont sûrement revenir à la charge.

Il n'est pas difficile de voir de quel côté penche le rapport de force. La pression du système financier a de toute façon raison des promesses ou des velléités des gouvernements... tant qu'on le laisse en place.

Sylvie Maréchal

## Dépenses publiques : nouveau ministre et vieux mensonges

« La France est droguée à la dépense publique », a déclaré le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, lors d'une interview télévisée le 26 juin, ajoutant que cette « dépense publique est une prison », un fardeau qui pèsera sur les générations futures.

Lemaire a donc repris sans surprise les arguments d'un discours maintes fois tenu par les représentants des gouvernements successifs, visant à justifier les attaques contre les services publics et la réduction de bon nombre d'employés.

Les dépenses publiques couvrent un vaste ensemble qui englobe le fonctionnement de l'éducation, de la santé ou des transports. Mais beaucoup de ces dépenses ne bénéficient qu'à la classe capitaliste. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, 40 milliards sont versés par l'État au titre des intérêts de la dette à ses créanciers, de l'argent qui remplit les coffres-forts des grandes banques depuis des années. Cela représente le deuxième poste de dépense du budget de l'État. L'État a sorti également de son portefeuille des dizaines de milliards au titre du CICE et du pacte de responsabilité, et ce chaque année. Avec les 48 milliards d'euros versés aux entreprises entre 2013 et 2015 ne serait-ce qu'au titre du CICE, l'État aurait pu créer au moins 500 000 emplois à 1 800 euros net mensuels.

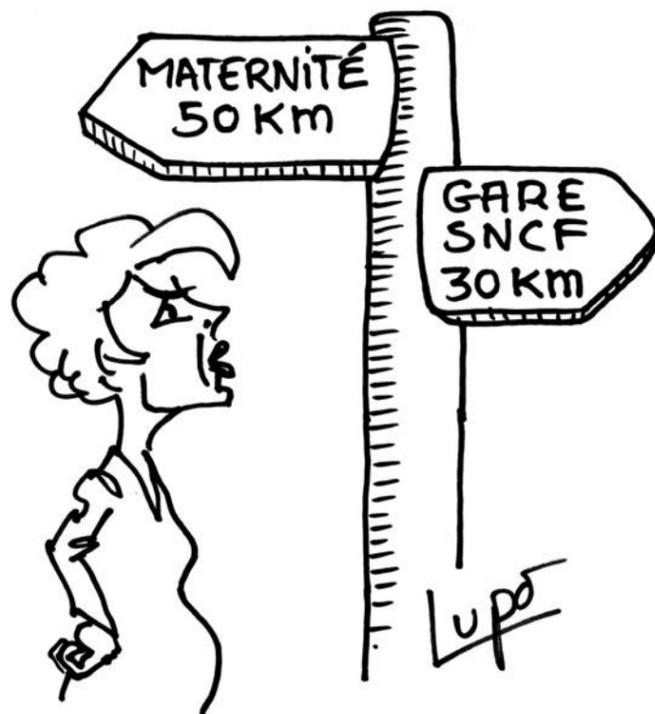
Chaque année, les exonérations fiscales, les réductions de cotisations sociales et les aides diverses distribuées au patronat représentent plus de 150 milliards d'euros. Les actionnaires des grandes entreprises comme Total,

Sanofi et autres, qui affichent chaque année des milliards de bénéfices, profitent de ces largesses payées avec l'argent des impôts de millions de salariés, d'artisans, de petits commerçants.

Mais ce n'est évidemment pas à ces dépenses-là que le ministre de l'Économie compte s'attaquer quand il annonce des mesures qui « concerneront tous les secteurs de la dépense publique ». « Il faut que l'État, les collectivités locales, les dépenses sociales, chacun fasse un effort », a-t-il répété. Chacun... dans les classes populaires, on l'aura compris. Elles subiront la réduction des emplois dans les services utiles à la population et, concernant les retraités, à qui Bruno Lemaire demande aussi de fournir des efforts, la réduction de leur revenu du fait notamment de l'augmentation de la CSG.

La politique d'austérité prônée par Lemaire ne consiste pas à sauver les finances de l'État, mais à réserver une part de plus en plus grande de la dépense publique à la bourgeoisie. C'est un choix de classe. Mais il ne fallait pas s'attendre à autre chose de la part d'un ministre choisi par Macron, ex-banquier, ex-ministre de l'Économie du gouvernement Hollande et qui, à ce titre, a mis en œuvre la politique d'austérité voulue par le patronat.

Aline Rétesse



## JO 2024: gouffre financier et profits privés

Les journées olympiques organisées les 23 et 24 juin ont été une grande opération de promotion pour la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

Plateforme flottant sur la Seine, démonstrations sportives, rencontres avec des athlètes, et le clou du spectacle, complaisamment retransmis par les médias: Macron faisant du tennis ou de la boxe. Une occasion pour le nouveau président de promouvoir avant tout sa propre image.

Le coût de la candidature de Paris est évalué de 60 à 100 millions d'euros : de quoi construire deux lycées. Une bagatelle cependant, comparé au coût de l'organisation des Jeux: 6,2 milliards de budget prévisionnel. Et on sait qu'à chaque fois le budget réel dépasse largement les prévisions. Pour les Jeux de 2020 à Tokyo, les organisateurs parlaient

de 5,9 milliards. On en est pour l'instant au double, et l'addition continue d'augmenter. À chaque fois, la dépense publique explose, les villes s'endettent, jusqu'à la faillite dans le cas d'Athènes.

Les promoteurs de la candidature de Paris évoquent des retombées positives, comme des travaux d'infrastructure, l'allongement d'une ligne de tramway et deux lignes de métro... qui étaient déjà prévues dans le cadre du Grand Paris... À cette liste s'ajoutent la construction d'une piscine olympique à la Plaine-Saint-Denis et surtout la construction du village olympique à l'île-Saint-Denis et du village des médias au Bourget, qui

se transformeraient respectivement après les Jeux en 2200 et 1500 logements. Le moins que l'on puisse dire est que cela ferait bien cher du logement créé!

Les vrais gagnants de ces faramineuses dépenses publiques ne seront pas les populations des villes de Seine-Saint-Denis, dans lesquelles les services publics continueront de se dégrader. Ce seront comme à chaque fois les groupes du bâtiment et des travaux publics, les marques de sport, les vendeurs de boissons gazeuses, les différents sponsors et les chaînes de télé. Sans oublier, menace terroriste oblige, les sociétés de sécurité et de surveillance. Tous ceux-là verront leurs bénéfices gonfler, puis c'est à la population qu'on présentera l'addition.

Antoine Ferrer



SHUTTERSTOCK

## Insecticides : les industriels font pression

Lundi 27 juin, les abeilles ont donné lieu aux premiers désaccords publics entre ministres du nouveau gouvernement.

En début de matinée, celui de l'Agriculture, Stéphane Travert, remettait en cause l'interdiction, votée en 2016, de l'utilisation des insecticides tueurs d'abeilles. Très vite, le ministre de l'Écologie, Nicolas Hulot, tweetait que ces interdictions « ne seront pas levées », ajoutant qu'il n'était pas question de revenir sur la loi. Et peu après midi, tel un arbitre, le Premier ministre affirmait que le gouvernement avait décidé de « ne pas revenir sur les dispositions de la loi de 2016 ».

En effet l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes est inscrite dans la loi sur la biodiversité votée en 2016. Déjà à l'époque, le combat livré par les représentants des industriels de la chimie, les Bayer, Syngenta et autre BASF, avait été rude, exigeant de longs mois de débats avant le vote par les députés.

Pourtant la nocivité de ces produits, entre autres à l'égard des abeilles, est attestée depuis longtemps. Ces insecticides ne sont pas épanchés ou pulvérisés lors d'attaques d'insectes nuisibles, ils enrobent les semences, notamment les semences de betterave, de blé et de maïs. Au fur et à mesure du développement de la graine, l'insecticide se distribue dans toutes les parties de la plante si bien que, quand des abeilles viennent butiner, elles absorbent ces

néonicotinoïdes. Or ce sont des substances neurotoxiques, qui agissent sur le système nerveux central. À faible dose, les abeilles sont désorientées et ne retrouvent pas le chemin de leur ruche ; à forte dose, elles en meurent. Et la neurotoxicité des néonicotinoïdes n'est pas spécifique au système nerveux des abeilles, elle s'exerce sur tous les systèmes nerveux, notamment de tous les pollinisateurs et de tous les insectes, mais aussi des vers de terre, des grenouilles, des oiseaux... Selon certaines études ils auraient des effets sur la santé humaine.

Déjà en 2016, les représentants de l'agroindustrie avaient bataillé contre le projet de loi et, quand la loi d'interdiction d'utilisation avait fini par être votée, c'était pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et avec la possibilité d'accorder des dérogations jusqu'en 2020!

Aujourd'hui, les lobbys poursuivent leur combat. Les mêmes arguments sont avancés, notamment celui, repris par le nouveau ministre de l'Agriculture, selon lequel la loi française outrepasserait les directives européennes.

Ce n'est pas fini! L'exemple de l'amiante est là pour en témoigner: les arguments scientifiques et les risques vitaux sont de peu de poids face à l'appétit des industriels.

Sophie Gargan

## Michelin: Bibendum veut dégonfler ses effectifs

Le groupe Michelin a annoncé la suppression de 1500 postes dans le monde, dont 970 dans la région de Clermont-Ferrand et environ 450 aux USA. Pour l'essentiel, cela résultera du non-remplacement des salariés partant en retraite. Quant aux jeunes qui cherchent du travail, ils trouveront portes closes et ceux qui restent en poste useront leur santé

en travaillant encore plus durement.

C'est en ayant recours largement à l'informatique que Michelin prétend supprimer des emplois à moindre valeur ajoutée, et créer des postes à très haute valeur ajoutée. Mais en pratique ce sont les profits de Michelin, un des leaders mondiaux du pneu, qui vont faire un bond.

L'an passé, Michelin a

fait 1,7 milliard d'euros de bénéfices et le PDG vise d'ici 2020 une économie de 1,2 milliard d'euros sur ce qu'il ose appeler les coûts de fonctionnement. Il y a donc là tout à fait de quoi payer pour qu'aucun travailleur ne reste sur le carreau, et même pour embaucher et maintenir les effectifs.

C.D.

## EPR de Flamanville: tests positifs mais pas rassurants

Après des batteries de tests annoncés comme positifs, et malgré quelques réserves, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) devrait valider la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville, dans la Manche.

Cette cuve, fabriquée il y a dix ans dans une filiale d'Areva au Creusot, présentait pourtant de sérieux défauts, révélés par l'ASN en 2015, bien après son installation. Un nouveau rapport souligne que le couvercle pourrait être insuffisamment résistant et devrait être changé au bout de quelques années.

La construction de l'EPR de Flamanville a commencé en 2007. Son démarrage est programmé pour la fin de 2018, avec six ans de retard. Une décision négative de l'ASN

signifierait de nouveaux reports et un nouveau surcoût, pour un réacteur dont le prix est déjà passé de 3,5 à 10,5 milliards d'euros. À l'inverse, un feu vert serait pain bénit pour EDF et Areva.

Mais serait-il pour autant synonyme de sécurité? Encore faudrait-il que les critères de rentabilité n'entrent pas en ligne de compte. Bouygues, maître d'œuvre du chantier, s'est largement appuyé sur la sous-traitance et l'emploi de travailleurs précaires pour la construction de

l'EPR de Flamanville. Par le biais de sous-traitants, Bouygues a fait travailler des centaines de salariés d'Europe de l'Est, dans des conditions inadmissibles, avec de nombreux accidents, qui ont provoqué deux morts.

En outre, il faudrait que la transparence et le contrôle par les salariés et les populations soient complets, dans le nucléaire encore plus que dans d'autres secteurs. Or c'est l'opacité qui est la règle de la part d'Areva et d'EDF. Autant dire que, même dans le cas d'un avis favorable de l'ASN, les salariés et les habitants des environs n'ont aucune raison d'être rassurés.

Michel Bondelet

## Migrants de Calais : le gouvernement désavoué

Le tribunal administratif de Lille a donné en partie raison aux onze associations qui dénonçaient l'attitude inhumaine de l'État et les entraves subies pour venir en aide aux 400 à 600 réfugiés revenus à Calais, quelques mois après la fermeture de la Jungle en octobre 2016.

Tout en rejetant la demande de création d'un centre d'accueil aux migrants, dans le jugement rendu le 26 juin il a donné dix jours à l'État pour « créer, dans des lieux facilement accessibles aux migrants, (...) plusieurs points d'eau leur permettant de boire, de se laver et

de laver leurs vêtements », prévoyant une astreinte de 100 euros par jour de retard.

Le tribunal a désavoué ainsi le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, qui, lors de sa visite le 23 juin à Calais, avait refusé d'organiser le

moindre accueil, même à minima, des migrants. Permettre à des êtres humains de se laver et de ne pas mourir de faim était susceptible, selon ce



## Loi antiterroriste : vers l'état d'urgence permanent

Le gouvernement vient de prolonger l'état d'urgence pour la sixième fois depuis le 13 novembre 2015. Cette fois serait la dernière, puisque l'ensemble des mesures qu'il permet, et donc censées jusque-là être exceptionnelles, devraient se retrouver dans une nouvelle loi dite antiterroriste.

Les préfets et le ministre de l'Intérieur auront ainsi toute latitude pour fermer des lieux de culte, désigner des périmètres de protection dans lesquels la fouille sera obligatoire, assigner des individus dans un périmètre géographique déterminé ou perquisitionner toute personne censée représenter une menace pour la sécurité ou l'ordre public. Le gouvernement en profiterait aussi pour faire passer le PNR (Passenger name record), un fichier contenant les informations sur tous les passagers aériens et autoriser les écoutes hertziennes, notamment des communications par téléphone mobile.

Avec cette loi, les autorités pourront se passer d'un juge, dans la plupart des cas. Et si les perquisitions administratives et l'exploitation des données informatiques saisies devront être soumises à un juge des libertés et de la détention,

cela ne risque pas de freiner beaucoup le zèle policier : une disposition similaire existe déjà actuellement et les juges l'ont accordé dans 90% des cas.

Les assignations seront renouvelables... indéfiniment. Les assignés pourront porter un bracelet électronique, alors que jusqu'ici seuls ceux ayant eu une condamnation pour crime ou délit terroriste pouvaient y être soumis.

La notion même de terroriste sera élargie : seront visés non seulement les personnes soupçonnées de préparer des attentats, mais leur entourage. Et qui sera qualifié de terroriste ? Les inculpés de l'affaire de Tarnac en avaient été eux aussi accusés en 2008, avant que cette qualification soit retirée... huit ans plus tard. On imagine le large usage qu'un préfet pourrait faire d'une définition aussi vague pour désigner des militants syndicaux occupant leur

ministre, de créer un appel d'air. Comme si ces quelques gestes élémentaires d'humanité expliquent que des milliers de personnes traversent une partie de la planète au péril de leur vie !

Le ministre avait systématiquement esquivé les questions humanitaires des ONG, autorisées à distribuer un seul repas par jour et subissant harcèlement et violences de la part des policiers. Refusant de répondre à ces inquiétudes, il avait au contraire annoncé des moyens policiers supplémentaires, ainsi que des mesures pour accélérer le renvoi de ceux qui n'obtiennent pas le droit d'asile.

Le même jour, Macron avait déclaré à Bruxelles, lors d'une conférence de presse aux côtés de la dirigeante allemande Angela Merkel : « Nous devons accueillir des réfugiés, c'est notre devoir et notre honneur. » À l'inhumanité, le gouvernement ajoute l'hypocrisie et le mépris.

Nicolas Carl

usine ou séquestrant leur directeur.

Comme aujourd'hui avec l'état d'urgence, les seuls recours prévus par le gouvernement seront après coup. Un militant assigné chez lui pendant une manifestation, comme on l'a vu au moment de la mobilisation contre la loi travail, pourra donc contester la décision le concernant... une fois la manifestation passée.

Un rapport parlementaire de décembre 2016, faisant le bilan d'un an d'état d'urgence, soulignait ainsi qu'aucune procédure judiciaire n'avait été ouverte à l'encontre des 95 personnes alors assignées à résidence, dont la moitié l'étaient depuis un an.

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, le gouvernement pérennise ainsi l'état d'urgence, s'épargnant des polémiques tous les six mois lors de son renouvellement. Contre les attentats terroristes, cela ne sert à rien. Mais cela permet à Macron et à Collomb d'avoir l'air de faire quelque chose pour protéger la population. Et puis, contre d'éventuelles contestations, cela peut toujours servir.

Jacques Le Gall



Campement de fortune Porte de la Chapelle à Paris.

## Migrants : des procès iniques

Un certain nombre de procès sont intentés contre des militants ou des personnes qui ont fait le choix d'apporter une aide aux migrants.

Il y a le cas de Pierre-Alain Mannoni, enseignant-chercheur à Nice, qui a été interpellé en 2016 alors qu'il transportait trois Érythréennes sur une route. Il a été relaxé, contre l'avis du procureur qui avait requis six mois de prison avec sursis. Le parquet a fait appel et le nouveau procès a eu lieu lundi 26 juin.

Il y a le cas de Cédric Herrou, agriculteur, condamné en première instance à 3000 euros d'amende avec sursis pour le transport de migrants en 2016. Le parquet a fait aussi appel et son procès s'est déroulé le 19 juin.

À ces cas s'ajoutent plusieurs autres dans le nord de la France, où des particuliers ont été touchés par la situation dramatique des

migrants et les ont aidés. Ils ont d'abord distribué des couvertures, de la nourriture, avant de se lier à certains de ces migrants et à les aider à passer en Angleterre. Certains se sont transformés en passeurs en se faisant payer, mais plusieurs de ces procès concernent des habitants qui tout simplement ont été sensibles à la détresse de ces hommes et de ces femmes qui ont parcouru des centaines de kilomètres à leurs risques et périls.

Ces personnes ne sont pas des trafiquants. Elles ne doivent pas être inquiétées pour ce qu'elles décrivent comme des gestes d'humanité, alors que l'État parque les réfugiés dans des camps ou les chasse à coups de matraque.

Inès Rabah

## Politique criminelle

D'après la Cimade, des dizaines d'Afghans ont été expulsés par la France en plusieurs vols échelonnés entre le 9 et le 24 juin en direction de Kaboul, la capitale de l'Afghanistan.

Ces expulsions font suite à un accord conclu le 2 octobre dernier entre l'Union européenne et l'Afghanistan. Signé par-dessus la tête des élus du Parlement européen, qui n'ont pas été consultés, l'accord prévoit le renvoi massif d'exilés afghans déboutés du droit d'asile. Dans un document préparatoire daté du 3 mars 2016, l'UE estimait que plus de 80 000 personnes, dont des mineurs isolés, pouvaient ainsi être expulsées à court terme. Parmi les contreparties de cet accord, l'UE s'est engagée à construire un terminal à l'aéroport de Kaboul, dédié aux expulsions.

Avec la Norvège et l'Allemagne, qui depuis décembre 2016 a expulsé plus d'une centaine d'Afghans vers Kaboul, dont plusieurs vivaient en Allemagne depuis des années et y avaient leur famille, la France a

commencé les expulsions d'Afghans en décembre, et cette politique s'est accélérée début 2017. Selon la Cimade, 80 Afghans étaient enfermés début juin en centre de rétention, notamment au Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne.

Les Afghans sont actuellement les troisièmes demandeurs d'asile dans l'UE, après les Syriens et les Irakiens, en raison des violences qui ravagent leur pays. Les récents attentats sanglants de Kaboul ont rappelé que l'Afghanistan est un pays dangereux, où la population est prise en étau entre les forces gouvernementales, les groupes armés djihadistes et les milices locales.

Renvoyer aujourd'hui des hommes, des femmes et des enfants à Kaboul, c'est pour beaucoup signer leur arrêt de mort.

Julie Lemée

## Italie: le Parti démocrate paie sa politique

Les électeurs d'environ 1 000 communes d'Italie votaient les 11 et 25 juin pour renouveler les conseils municipaux. Plusieurs villes importantes sont passées à droite, comme Gênes, qui était gouvernée par la gauche depuis 1945.

Avec la perte de telles municipalités traditionnellement ancrées à gauche, la déroute du Parti démocrate (PD) se confirme, même si c'est avant tout l'abstention qui a marqué ces scrutins. Plus de la moitié des inscrits ne se sont en effet pas déplacés au second tour et, dans certaines villes, moins du tiers des électeurs sont allés voter, manifestant ainsi leur dégoût de la politique.

Issu des associations et recompositions successives de l'ex-Parti communiste et

des débris de la Démocratie chrétienne, le Parti démocrate est en crise. Après trois ans à la tête du gouvernement, son dirigeant, Matteo Renzi, avait dû présenter sa démission en décembre dernier, après l'échec du référendum sur la Constitution auquel il avait lié le sort de son gouvernement. En fait, il payait là toute sa politique et en particulier ses mesures antiouvrières, au premier rang desquelles le Jobs Act, cette loi travail version italienne visant à permettre au

patronat d'imposer l'exploitation avec le moins d'entraves possibles.

Le vainqueur sans éclat de ces élections est la coalition dite de centre-droit, qui englobe entre autres la Ligue xénophobe de Salvini et Forza Italia, le parti de l'indéboulonnable Berlusconi. Elle a axé sa campagne contre les étrangers en général et les migrants en particulier, les accusant de tous les maux, de l'insécurité au manque de propreté des rues en passant par le chômage. Et, sur ce terrain, elle a raflé un certain nombre de voix au Mouvement 5 étoiles de Beppe Grillo.

L'ex-comique avait fait connaître son parti et était même devenu le premier

parti du pays aux élections législatives de 2013, en se présentant comme une organisation de citoyens résolu à lutter contre le système et ses politiciens. Le tsunami promis par Grillo contre la « caste et ses privilèges » n'a bien sûr pas eu lieu. Au fil des ans, les maires 5 étoiles ont appliqué les mêmes politiques d'austérité que les politiciens honnis qui sévissaient dans les autres villes. Les déclarations démagogiques contre les migrants, contre le droit du sol pour obtenir la nationalité, ont achevé de gommer les différences aux yeux de bien des électeurs, qui ont semble-t-il préféré dans bien des cas voter pour l'original que pour sa copie.

À peine le résultat est-il enregistré que la lutte commence entre Salvini et Berlusconi pour prétendre au rôle principal en vue des prochaines élections, législatives cette fois, selon un mode de scrutin encore à définir. L'un se présente plus modéré tandis que l'autre s'affiche souverainiste, l'un est plus subtilement anti-immigrés que l'autre... Les deux cherchent le meilleur moyen d'engranger des voix et de revendiquer la place de futur chef du gouvernement. La seule chose dont ils ne discutent pas est la poursuite des attaques contre les travailleurs, que la bourgeoisie exige.

Nadia Cantale



### De Bucarest à Paris : « Tous des travailleurs »

Une quinzaine de travailleurs roumains travaillant pour le groupe espagnol Criptana ont participé au rassemblement du 27 juin à Paris.

Ils sont en lutte depuis des semaines contre cette entreprise de climatisation présente en Espagne, mais aussi en France, en Algérie et même en Uruguay, et ils ont entamé une grève depuis plusieurs jours.

Ces travailleurs détachés ont témoigné de leurs conditions de travail déplorables : journées de dix heures sans

aucune heure supplémentaire payée, travail forcé les jours de congé, également « oublié » sur la fiche de paie, et salaires misérables.

Criptana exploite sans discrimination des travailleurs roumains, algériens, marocains et espagnols. Ils ont conscience que leur intérêt est de ne pas se laisser diviser en fonction des statuts ou des origines et concluent : « *Todos somos trabajadores!* » (Nous sommes tous des travailleurs).

Christian Chavaux

## Portugal: les incendies et leurs causes

Le 17 juin, sur la commune de Pedrogao Grande dans le centre du Portugal, un incendie a fait 64 morts, des centaines de blessés et a détruit 26 000 hectares de forêt. Sans doute déclenché par les éclairs de chaleur, il s'est propagé grâce à la sécheresse, aux bourrasques et aux hautes températures, habituelles en été dans cette région montagneuse.

Chaque été, la région connaît de tels incendies, et les causes ne sont pas seulement naturelles. L'exode rural a dépeuplé ces terres accidentées, où les paysans vivaient sur leurs vignes et leurs lopins cultivés en bord de rivière. La jeunesse est partie travailler à Lisbonne et Setubal. Les villages et les hameaux se sont vidés, les chemins ont disparu. Abandonnés, les champs et les pâturages sont retournés à la broussaille. Il n'y a même pas de cadastre et bien des terrains sont sans propriétaire connu.

Par ailleurs, les pentes des montagnes ont été plantées en eucalyptus. Ces arbres,

gourmands en eau et qui brûlent comme des torches, alimentent les usines de pâte à papier qui se sont multipliées au Portugal depuis une quarantaine d'années.

Quant au service des Forêts mis en place au 19<sup>e</sup> siècle, avec ses ingénieurs, ses gardes, ses observatoires, ses archives, il a presque disparu. Or ces agents sont irremplaçables pour combattre le feu efficacement. Sans connaissance du terrain, les pompiers volontaires agissent en aveugles, et plusieurs y ont laissé leur vie.

On se retrouve donc avec des kilomètres carrés de broussailles jamais

nettoyées, entrecoupés de plantations de pins et d'eucalyptus hautement inflammables, sans chemins, sans habitants, sans gardes forestiers. Ce sont de vrais bûchers, qui n'attendent qu'une allumette pour flamber.

En l'absence d'une politique forestière de la part de l'État, les incendies ont pour conséquences la déforestation, l'érosion des sols lessivés par les pluies et la création de déserts rocaillieux au flanc des montagnes. Mais les autorités locales et gouvernementales sont bien incapables de s'en prendre aux intérêts de la monoculture de l'eucalyptus et à ceux de l'industrie papetière. Face à eux, que pèsent quelques dizaines de morts chaque année et quelques dizaines de milliers d'hectares transformés en désert?

Vincent Gelas

## Espagne: charité d'exploiteur

Amancio Ortega, qui possède la plus grosse fortune d'Espagne et une des plus importantes du monde, s'est payé un coup de publicité en faisant don de 320 millions d'euros aux hôpitaux espagnols, dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Il voudrait se faire passer pour un bienfaiteur de l'humanité à peu de frais, car ce don n'écorne que pour moins de 0,5 % son immense fortune de plus de 70 milliards. Et encore : ce type de don lui permettra de réduire ses impôts personnels.

Ortega pratique déjà l'optimisation fiscale avec son groupe Inditex, propriétaire de la chaîne d'habillement Zara qui a bâti

son succès sur l'exploitation sans vergogne d'ouvriers sous-payés, notamment au Bangladesh. De 2011 à 2014, ce groupe a évité de payer au moins 585 millions d'euros d'impôts, dont 218 millions au fisc espagnol, ce qui n'a certainement pas arrangé les finances des hôpitaux ibériques. De plus, en France, où il emploie plus de 5 000 salariés, Zara touche le CICE et les autres aides aux entreprises.

La charité d'Ortega aura du mal à camoufler le fait qu'il est un des capitalistes les plus voraces de la planète.

Lucien Déroit



Pour les salariés de Zara, Ortega, leur patron, n'est pas un bienfaiteur.

## Maroc : les manifestants du Rif bravent l'état de siège

Dans la région du Rif, au nord-est du Maroc, la mobilisation ne faiblit pas malgré la répression. Lundi 26 juin, des manifestations ont eu lieu à El-Hoceima et aux alentours, alors que la ville était placée sous un couvre-feu non officiel mais bien réel, et totalement coupée des environs par des barrages policiers.

Le mouvement de contestation El Hirak, qui dure depuis près de huit mois à El-Hoceima et dans les villes voisines, a connu une nouvelle phase à partir de la fin du mois de mai, après l'arrestation de nombreux militants et de ses principaux dirigeants. À la dénonciation du chômage, qui frappe un nombre particulièrement élevé de jeunes, à la revendication de services publics dignes de ce nom, dans le domaine de la santé ou de l'éducation, les manifestants ajoutent désormais une nouvelle revendication : la libération immédiate de tous les détenus, qui seraient aujourd'hui près de 200. Ils dénoncent aussi les mauvais traitements que ceux-ci ont subis dans les commissariats, qui ont

conduit dix-neuf d'entre eux à l'hôpital et sont attestés par des marques de coups sur tout le corps chez les autres. Ces mauvais traitements continuent en prison, avec l'éloignement des leaders à Casablanca, la limitation à dix minutes de la visite des familles et l'interdiction de parler le berbère rifain.

Après les premières arrestations, la répression a continué avec la mise en place d'un véritable quadrillage policier d'El-Hoceima, destiné à empêcher tout regroupement. La place Mohamed VI, où se sont tenues les grandes manifestations précédentes, leur étant désormais interdite, ainsi que les faubourgs de la ville, les manifestants ont continué à se rassembler sur



Les manifestants convergent vers le centre d'El-Hoceima.

les collines à la tombée du jour, scandant des slogans et invectivant les policiers restés en bas. À l'occasion de la fin du ramadan, ils ont décidé de braver la police et ont appelé à un rassemblement lundi 26 juin à 15 heures au centre d'El-Hoceima.

Dès l'aurore, des barrages policiers étaient mis en place sur les principaux axes routiers desservant la ville. Mais des manifestants ont réussi à passer en empruntant les sentiers de montagne et à rejoindre les milliers de manifestants d'El-Hoceima, alors que d'autres choisissaient

de manifester dans les villes alentour. Dans tous les cas, ils ont eu pour seule réponse les matraques, les bombes lacrymogènes et de nouvelles arrestations.

Le pouvoir a pour le moment choisi la méthode répressive pour arrêter le mouvement. Sa crainte est qu'il perde et qu'il fasse tache d'huile dans d'autres régions du Maroc, elles aussi touchées par le chômage, la pauvreté et l'indigence des services publics. Maniant la carotte et le bâton, le roi Mohamed VI a fait mine de découvrir la

situation du Rif et a reproché à ses ministres le retard pris dans la mise en place d'un programme de développement de la région, officiellement lancé en 2015 et qui s'est enlisé dans les sables depuis. Il a même privé de vacances une partie des ministres concernés.

Les manifestants d'El Hirak, toujours mobilisés, ne sont sans doute pas dupes de cette hypocrisie, tout comme l'une des leaders, Silya Ziani, arrêtée pour, entre autres, l'usage du slogan « Sa Majesté le peuple ».

Valérie Fontaine

## Brésil : les victimes de l'agro-industrie

Le 19 juin, au Brésil, le président Michel Temer a mis son veto à deux textes réduisant de 6 000 km<sup>2</sup> les zones préservées de la forêt amazonienne. Il ne s'agissait que de faire un coup médiatique, destiné à doper sa popularité, réduite à zéro par les scandales. Les textes en question reviendront en effet devant les députés... et aucune mesure ne sera prise pour protéger l'Amazonie de la déforestation, car cela nécessiterait de s'en prendre à de puissants intérêts privés.

La déforestation libère des terres pour les mines, les routes, les ports, les barrages hydroélectriques, et surtout pour la culture du soja, de la canne à sucre, et pour l'élevage extensif des bovins. Ce sont les secteurs de pointe de l'économie brésilienne, les champions de l'exportation, ceux que Lula qualifiait de héros. Les gouvernements du Parti des travailleurs, sous les présidences de Lula et de Dilma Rousseff, entre 2003 et 2016, ont tout fait pour les favoriser, et ce n'est pas l'actuel gouvernement de droite qui va rompre la tradition. L'actuel ministre de l'Agriculture appartient à la famille Maggi, le plus gros producteur mondial de soja.

L'agro-industrie veille d'ailleurs à ce que ses intérêts soient bien défendus à Brasilia. Elle a constitué un groupe « ruraliste » qui lui est tout dévoué : 40 %

des parlementaires, qui manœuvrent comme un seul homme à la défense et à l'attaque. Ils sont en majorité de droite, mais comprennent aussi des élus du PC.

La déforestation avance donc chaque année et s'est accélérée depuis 2012. En 2016, elle a touché officiellement 8 000 km<sup>2</sup>, sans compter les coupes illégales et non répertoriées. Les juges sont d'une négligence complice. Quant aux policiers et aux militaires, leur premier mouvement est toujours de servir les puissants, les grands propriétaires, les industriels. Les gêneurs de l'agro-industrie sont des pauvres : petits paysans qui ne veulent pas céder leur lopin, syndicalistes militant pour les cultures vivrières ou contre l'esclavage dans les mines, les fermes, les exploitations forestières, mineurs indépendants, cueilleurs de caoutchouc ou

indiens s'accrochant aux territoires que la loi leur reconnaît.

Les tueurs ne sont plus les contremaîtres et hommes de main traditionnels du fazendeiro. Ce sont de plus en plus des tueurs qui exécutent un contrat ou répondent à un appel d'offres, et disparaissent aussitôt leur prime empochée. Le dominicain français Burin des Rosiers valait 30 000 euros. La missionnaire américaine Dorothy Stang, abattue en février 2005, en valait 15 000. C'étaient des Occidentaux,

appartenant à des Églises puissantes. La vie d'un indien, d'un paysan, d'un syndicaliste de base ne vaut que quelques centaines d'euros. Et le risque est à peu près nul : vingt ans après le massacre par la police de 19 membres du Mouvement des sans-terre à Eldorado do Carajas en 1996, les assassins courent toujours.

Il semble y avoir de plus en plus d'assassinats dans les conflits de la terre. L'Église catholique en a dénombré 36 depuis le mois de janvier. Le 24 mai encore, la police a

assassiné dans le sud du Para dix paysans pauvres dont le seul tort était de contester un grand propriétaire.

Les gouvernants brésiliens et les grandes puissances se moquent bien que chaque année quelques dizaines de gêneurs soient éliminés et une partie de la forêt amazonienne rasée, du moment qu'on produit et qu'on exporte bois précieux, minerais, bois, sucre, alcool, bioéthanol, jus d'orange, tourteaux de soja, huile et viande de bœuf.

V. G.

## Hongrie : le procès d'un trafic sordide

Le procès de onze passeurs accusés d'avoir laissé mourir par asphyxie 71 migrants dans un camion frigorifique en août 2015 s'est ouvert mercredi 21 juin en Hongrie.

La découverte des corps sans vie de ces 59 hommes, huit femmes et quatre enfants, dont un bébé, originaires de Syrie, Irak, Afghanistan, dans le camion abandonné sur le bord d'une autoroute autrichienne avait ému toute l'Europe. Celui qui est présenté comme le chef

du réseau de passeurs aurait en effet donné l'ordre au chauffeur du camion de continuer sa route sans s'arrêter malgré les cris. Sa sordide activité de trafiquant d'êtres humains lui aurait permis de gagner 300 000 euros en acheminant plus de 1 100 personnes en sept mois entre la Serbie et l'Autriche ou l'Allemagne.

Si ce passeur et ses complices sont assurément des criminels, d'autres responsables de ce drame ne figurent pas à la barre des

accusés. Ce sont les dirigeants des pays européens, à commencer par les plus riches. En fermant leurs frontières devant les migrants, ils les condamnent à avoir recours à ces réseaux de passeurs sans scrupules, au péril de leur vie.

Ces chefs d'État mériteraient tout autant que les passeurs d'être jugés car eux aussi laissent sciemment mourir des centaines de femmes et d'hommes sur les routes d'Europe et en Méditerranée.

Nicolas Carl

## Les journées de Juillet : vers la réaction ou une seconde révolution ?

Le 2 juillet 1917 (15 juillet selon notre calendrier), les ministres bourgeois du Parti cadet démissionnent à l'improviste, brisant la coalition gouvernementale établie deux mois plus tôt avec les socialistes-révolutionnaires (SR) et les mencheviks. Ils répondent au désir de la bourgeoisie de faire retomber sur les ministres socialistes l'échec de l'offensive militaire, décidée par Kerenski sous la pression des Alliés, et la débâcle économique. L'affrontement est devenu inévitable avec le prolétariat de la capitale acquis aux bolcheviks, et avec les régiments révoltés par les tentatives de continuer la guerre.



Les manifestants sous les balles des automitrailleuses sur la perspective Nevsky à Petrograd le 7 juillet 1917.

Comme l'écrit Trotsky, « la manifestation du 18 juin à Petrograd avait déjà montré à tous que le gouvernement provisoire avait perdu tout appui dans la capitale. L'impatience et la méfiance de la majorité des ouvriers et soldats de Petrograd allaient croissant, non pas de jour en jour mais d'heure en heure. » Les bolcheviks pensent cependant qu'une insurrection du prolétariat serait prématurée. En dehors de Petrograd et de Moscou, les masses n'ont pas encore pleinement pris conscience de l'impasse où mène la politique opportuniste des SR et des mencheviks. À Petrograd, ils s'efforcent donc de contenir l'impatience.

« Le 3 juillet, dès le matin, plusieurs milliers de mitrailleurs, interrompant brusquement une réunion des comités de leurs compagnies et du régiment, élurent un président des leurs et exigèrent que l'on discutât immédiatement d'une manifestation armée. » Un ouvrier de l'usine Renault raconte : « Après déjeuner, plusieurs mitrailleurs accoururent chez nous et nous demandèrent de leur livrer des auto-camions. (...) En toute hâte, ils chargèrent sur les voitures des mitrailleuses Maxims et filèrent vers la Nevsky. Alors, il

devint impossible de retenir nos ouvriers. » Aux usines Poutilov, « acclamés, les mitrailleurs racontèrent qu'ils avaient reçu l'ordre de partir le 4 juillet pour le front, mais qu'ils avaient résolu "de marcher non du côté du front allemand, contre le prolétariat allemand, mais bien contre leurs propres ministres capitalistes". »

L'ouvrier bolchevik Chliapnikov témoigne aussi : « De tous côtés, sur la perspective Samsonievski affluaient, de plus en plus nombreux, des groupes d'ouvriers qui bientôt se fondirent en une masse compacte d'une dizaine de milliers de manifestants. On entonna des chants révolutionnaires, on arbora des rubans et des mouchoirs rouges. Refoulée, la police alla se réfugier dans son corps de garde. Des orateurs prirent la parole et exhortèrent à la lutte armée pour le renversement du tsarisme. La circulation des tramways dans Viborgskaïa-Storona fut interrompue et, pendant plus d'une heure, les ouvriers défilèrent dans les rues en chantant des chants révolutionnaires. »

Les affrontements répétés avec la police et les cosaques ne découragèrent pas les manifestants. Trotsky écrit : « La vie industrielle de la capitale, vers sept heures

du soir, avait complètement cessé. L'une après l'autre, les usines se soulevaient, formaient les rangs, des détachements de gardes rouges s'armaient. »

### SR et mencheviks contre le pouvoir aux soviets

Les manifestants convergent au siège du comité exécutif des soviets, majoritairement composé de SR et de mencheviks. « Dans la salle du palais de Tauride, qui était entouré par une foule considérable de peuple armé, survenaient députations sur députations, réclamant la rupture complète avec la grande bourgeoisie, des réformes sociales absolues et l'ouverture de négociations de paix. »

La foule exige : « Départ des ministres capitalistes ! », « Tout le pouvoir aux soviets ! » Pourtant, le comité exécutif reçoit les délégués, contraint et forcé. Il s'efforce « de gagner du temps et de donner à Kerenski la possibilité d'amener à Petrograd des troupes sûres. »

Pour leur part, les bolcheviks décident de ne pas laisser la répression s'abattre sur les travailleurs et les soldats, mais de prendre la tête de la manifestation du lendemain, ce qui conforte la confiance

de tous. « À tous les effectifs de la garnison furent envoyés de brefs appels et des instructions. Pour protéger les manifestants contre les attaques, il fut ordonné de disposer, près des ponts qui mènent des faubourgs, au centre et aux principaux carrefours des grandes artères, des autos blindées. Les mitrailleurs, dès la nuit, avaient déjà placé leur corps de garde devant la forteresse Pierre-et-Paul. Par téléphone et par des estafettes, on informait de la manifestation du lendemain les garnisons d'Oranienbaum, de Peterhof, de Krasnoïe-Selo et d'autres points proches de la capitale. »

### Le rôle du Parti bolchevique

Le 4 juillet, un demi-million de personnes défilent en armes : « Les troupes mutinées sortent des casernes par compagnies et par bataillons, tiennent les rues et les places, écrit Trotsky. Le mouvement de ce jour est plus imposant et mieux organisé que celui de la veille : on aperçoit la main du parti qui le guide. Mais l'atmosphère est aujourd'hui plus échauffée : les soldats et les ouvriers cherchent à obtenir un dénouement de la crise. »

Les provocations ne tardent pas. « Des commerçants se jettent avec fureur sur les ouvriers et les rouent de coups impitoyablement. » On tire à la mitrailleuse depuis des fenêtres sur le cortège. Des cosaques chargent la foule. Parmi les marins de Cronstadt, le bolchevik Raskolnikov raconte : « Les matelots se saisirent de leurs fusils, un tir désordonné commença dans toutes les directions, plusieurs personnes furent tuées ou blessées. (...) Le cortège continua à avancer aux sons de la musique, mais il ne restait pas trace de son enthousiasme de fête. » Trotsky ajoute : « Les fusils n'étaient plus pacifiquement portés sur l'épaule gauche, mais étaient croisés. »

Devant le palais de Tauride, SR et mencheviks sommés de s'expliquer passent des moments difficiles. Selon le cadet Milioukov, « un ouvrier de haute taille, tendant le poing à la face du ministre Tchernov [SR] crie, en fureur : "Prends donc le pouvoir quand on te le donne !" »

Mais les manifestants réalisent alors que la

situation est sans issue. Trotsky écrit : « Les masses refluent vers les faubourgs et ne se disposaient pas à recommencer la lutte le lendemain. Elles avaient senti que la question du pouvoir du soviét se présentait d'une façon beaucoup plus compliquée qu'elles ne l'avaient cru. Il y avait encore pas mal d'illusions en ce sens que, par la parole et par une manifestation, l'on pourrait arriver à tout ; qu'en intimidant les mencheviks et les socialistes-révolutionnaires l'on pourrait les stimuler à suivre une politique commune avec les bolcheviks. »

### Le prolétariat a perdu une bataille mais n'est pas vaincu

« Dans la nuit du 4, les premières troupes sûres arrivèrent du front. (...) Du haut de la tribune du comité exécutif volaient les discours sur l'émeute à main armée, que venaient de réprimer "les troupes fidèles à la Révolution". Le Parti bolchevik était déclaré contre-révolutionnaire. » Le 5 juillet, les soldats saccagent les locaux de la Pravda, le journal bolchevik. Le matin du 6, alors que le travail reprend peu à peu, « un jeune ouvrier, Voïnov, qui distribuait le Listok Pravdy, paru à la place du journal bolchevik saccagé la veille, est assassiné dans la rue (...). Les éléments de la réaction, les Cent-Noirs, prennent goût à l'écrasement de l'émeute. Pillages, violences, çà et là des fusillades continuent dans les différentes parties de la ville. »

Pourtant le Parti bolchevique, en prenant la tête du prolétariat de Petrograd, a évité le pire. Celui-ci a perdu une bataille, mais pour l'essentiel ses forces sont intactes. Trotsky conclut : « L'importance d'une avant-garde aux rangs serrés apparaît pour la première fois dans toute sa force au cours des journées de juillet, lorsque le parti, bien que le payant cher, préserve le prolétariat de l'écrasement, assure l'avenir de la révolution et le sien propre. »

Pour la bourgeoisie, les journées de Juillet devaient être un prélude à l'écrasement du prolétariat révolutionnaire. Pour celui-ci, elles allaient être le prélude à sa prise du pouvoir quatre mois plus tard, en octobre.

# Éducation : dégradation programmée

**Durant sa campagne électorale, Macron avait promis de limiter à 12 élèves les classes de CP et CE1 dans les quartiers les plus défavorisés. Le ministre de l'Éducation a annoncé les conditions de la mise en œuvre de cette promesse dès la rentrée 2017.**

Dans un premier temps, seules seront concernées les 2 500 classes de CP des écoles éducation prioritaire renforcée, dites REP+, avant un élargissement à d'autres classes en 2018. Mais, même dans ces écoles censées être prioritaires, les moyens humains sont très largement insuffisants et l'application de la mesure demande d'enlever des professeurs ailleurs, où ils sont également utiles, pour les affecter d'autorité en CP. Par exemple, depuis trois ans avait été mis en place dans certaines écoles un dispositif « plus de maîtres que de classes » : des enseignants, non directement affectés à une classe, prenaient en charge des petits groupes pour des projets d'écriture par exemple. Ces enseignants viennent de recevoir par texto leur nouvelle affectation, et tous les projets qu'ils avaient commencé à mettre en place tombent à l'eau.

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, a beau déclarer qu'on ne déshabillera pas Pierre

pour habiller Paul, c'est bien ce qui se passe. Les 4 000 créations de postes prévues pour la prochaine rentrée sont bien loin de compenser la hausse démographique dans certains départements. Sur ce nombre, le gouvernement compte en consacrer 2 500 à son nouveau dispositif. Ils manqueront forcément ailleurs. Ainsi en Seine-Saint-Denis, qui accueille 2 000 élèves de plus chaque année, il y a de plus en plus d'élèves par enseignant et,



## Seine-Saint-Denis : écoles en grève

Plusieurs centaines d'enseignants de Seine-Saint-Denis en grève, accompagnés de parents d'élèves, se sont rassemblés à Bobigny vendredi 23 juin, le jour où se discutait la carte scolaire.

Plusieurs écoles de Pantin ont participé à cette journée de grève. La principale raison était la mise en place des CP à 12 élèves dans les écoles classées REP+ (c'est-à-dire celles des quartiers les plus défavorisés).

Les écoles les plus en grève étaient celles directement touchées par cette réforme, en particulier les enseignants du dispositif « plus de maîtres que de classes » dont le poste disparaît et qui vont se

retrouver dans ces fameux CP à 12 sans l'avoir choisi.

Dans ces écoles, c'est le casse-tête. On mesure les classes, on prend des photos, pour visualiser quelle classe couloir va rester, une fois la classe coupée en deux. Du coup, ce sont de longs débats pour savoir s'il ne vaut mieux pas rester à deux enseignants dans une même classe.

Mais il y a bien une chose sur laquelle tous sont d'accord : il faut embaucher du personnel, pour que toutes les classes soient allégées, et il faut construire les écoles nécessaires, pour ne pas être entassés les uns sur les autres dans les classes.

Correspondant LO

d'après la FCPE, 400 classes se retrouvent chaque jour sans enseignant du fait de la disparition des postes de remplaçants. Dans ce département, 200 enseignants doivent être affectés dans des CP à 12 élèves. Cela signifie donc inévitablement des effectifs encore plus surchargés dans les autres classes.

C'est dans l'improvisation la plus totale que les inspections académiques demandent aux mairies et aux écoles de trouver les locaux nécessaires pour dédoubler les classes de CP : la mairie d'Orly, dans le Val-de-Marne, va faire construire en urgence des cloisons, des portes, pour séparer en deux les salles de classe existantes, salles de classe qui vont commencer à ressembler à des cagibis. À Marseille, où il faudrait dédoubler une classe de CP sur deux, il n'y a pas non plus de locaux suffisants et la mairie parle de cloisons coulissantes. Ailleurs, on évoque de simples rideaux, ou bien d'installer des préfabriqués dans la cour de récréation, en réduisant la taille de celle-ci au passage.

Des classes à 12 élèves, pas seulement en CP et en CE1, pas seulement dans les zones définies comme prioritaires mais partout, ce serait une nécessité. Mais pour cela, il faudrait des embauches massives dans l'Éducation nationale et la construction des locaux nécessaires. Faute d'une telle politique, c'est une nouvelle dégradation qui s'annonce à la prochaine rentrée.

Antoine Ferrer



## Collège Félix-Landreau Angers : la lutte a payé !

**Lundi 12 juin, les assistants d'éducation qui assurent la surveillance au collège Félix-Landreau d'Angers ont décidé un mouvement de grève illimité pour protester contre la diminution de leurs horaires prévue pour l'an prochain.**

Les enseignants quant à eux avaient décidé de faire grève le même jour pour soutenir leurs revendications. Tous réclamaient de surcroît le maintien du poste d'emploi aidé (CUI-CAE) qui avait été octroyé l'an passé pour gérer les situations difficiles, et la création d'une troisième classe de 5°.

L'administration de l'Éducation nationale a rapidement cédé sur la première revendication : les assistants d'éducation garderont les mêmes horaires que cette année, et leur salaire ne diminuera pas, comme c'était initialement prévu.

Ils ont malgré tout continué leur grève, avec le soutien financier des enseignants, des parents d'élèves et des habitants du quartier, du lundi 12 au jeudi 15, puis du lundi 19 au mercredi 21 juin. Les grévistes sont allés à plusieurs reprises s'adresser à leurs collègues d'autres établissements qui connaissent des difficultés similaires. Ces visites ont permis de tisser des liens, mais ont aussi entraîné l'entrée en lutte des assistants

d'éducation d'un autre collège, Jean-Lurçat.

Vendredi 23, l'administration annonçait que la troisième classe de 5° serait ouverte, en raison de l'augmentation « soudaine » des effectifs prévisionnels.

Évidemment, personne n'est dupe. Ce recul de l'Éducation nationale est la conséquence directe de la grève. L'administration a d'ailleurs tout fait pour briser ce mouvement : contestation des préavis, prises de parole en salle des professeurs en l'absence des grévistes, pour tenter de les discréditer. Cet acharnement à faire cesser le mouvement et ce recul de dernière minute ont montré à tous que la grève est le seul moyen pour se faire entendre réellement.

Il reste encore une revendication non satisfaite : le maintien du poste d'emploi aidé de 20 heures par semaine. La grève a donc repris le lundi 26 juin. Mais, d'ores et déjà, les grévistes peuvent être fiers d'avoir fait reculer une administration qui les méprise, comme elle méprise l'ensemble du personnel.

Correspondant LO

## Le marché de l'eau : une affaire de pots de vin

Le marché de l'eau de l'agglomération marseillaise est mis en cause. Jeudi 22 juin, la présidente du conseil départemental, ex-responsable de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), et le président de la Société des eaux de Marseille (SEM), filiale à 100 % de Veolia, ont été interrogés par les enquêteurs du Parquet national financier, qui ont aussi entendu le sénateur-maire, Gaudin.

Il s'agit d'un marché de 3,2 milliards d'euros, passé en 2013 pour une durée de quinze ans entre la communauté urbaine et la SEM, pour la fourniture et l'assainissement d'eau. Or la responsable de MPM, qui était un des décideurs, et le président de la SEM étaient étroitement liés, l'une trésorière et l'autre président du Conseil mondial de l'eau, un organisme de lobbying des trusts de l'eau.

De multiples scandales l'ont montré, le marché de l'eau est rarement transparent. Il implique élus, administrateurs locaux et grosses sociétés privées, et porte sur de très grosses sommes. Tant que ce bien essentiel qu'est l'eau restera aux mains de sociétés privées, cela continuera à donner lieu à bien d'autres affaires de corruption, au détriment de la loi et surtout des usagers.

V. G.

## Évasion : pas de crise pour les paradis fiscaux !

Depuis mi-mai, un groupe de journalistes, notamment de Mediapart, publie des documents qui épinglent les pratiques des grandes multinationales à Malte.

Après les scandales sur les paradis fiscaux au Luxembourg en 2014, en Suisse en 2015 et au Panama en 2016, c'est un nouveau petit coin du voile opaque de la finance qui se lève. Ainsi, en quatre ans, les constructeurs automobiles Renault et PSA et le groupe Auchan ont économisé 141 millions d'euros d'impôts en localisant leurs activités d'assurance à Malte. Et il ne s'agit là que de trois entreprises, dans un seul paradis fiscal.

Toutes les grandes entreprises créent en effet des filiales dans les pays où l'impôt sur les bénéfices est dérisoire, afin d'y transférer l'essentiel de leurs profits. Résultat : les quarante plus grandes sociétés cotées

en Bourse en France paient en moyenne moins de 8 % d'impôt sur les bénéfices alors que le taux officiel est de 33 %.

Les dirigeants de ces grands groupes prétextent que cela n'est pas illégal. Sans doute, mais cela veut juste dire que les lois sont faites pour eux et c'est autant d'argent qui ne rentre pas dans les caisses publiques : environ 40 à 60 milliards d'euros par an en France d'après le syndicat Sud des Finances publiques.

Dans ce contexte de scandales à répétition, les dirigeants d'une soixantaine de pays, dont la France, viennent d'adopter une convention multilatérale contre l'évasion fiscale,

mais nombre de pays, dont les États-Unis, ne l'ont pas signée. D'autre part, depuis la crise de 2008, les dirigeants des pays riches n'ont cessé de clamer que la lutte contre les paradis fiscaux était leur priorité. En 2009, après une réunion du G20, Sarkozy avait même affirmé sans rire : « Les paradis fiscaux, c'est terminé ! » Alors cet accord, comme les précédents, ne va sans doute rien changer.

Les beaux discours des

gouvernements ne visent en fait qu'à donner le change aux classes populaires appauvries par la crise, étranglées par la hausse des impôts et choquées par le fait que les plus riches, de leur côté, en paient de moins en moins. Les gouvernements aimeraient sûrement récupérer une partie de l'impôt qui leur échappe mais il n'est pas question pour eux de remettre en cause la liberté laissée aux capitalistes de courir le monde

à la recherche du profit maximum et donc aussi... de l'impôt minimum. D'ailleurs dans certains cas, comme ceux de Renault et Peugeot, l'État est un actionnaire important...

Tant que les travailleurs n'auront pas réussi à imposer l'ouverture des comptes des banques et des entreprises et à exercer leur contrôle, les paradis fiscaux auront de beaux jours devant eux.

Arnaud Louvet

## Les banques nous font les poches

UFC-Que Choisir dénonce les méthodes des banques qui refusent de renégocier les crédits immobiliers de leurs clients. Ceux-ci doivent suivre un parcours jalonné d'embûches avec des délais allongés et des frais en hausse.

Les banques font aussi leur beurre sur les frais bancaires appliqués sur les

découverts, ce qui concerne 60 % des clients au moins une fois par an. Parmi ceux qui gagnent moins de 1 500 euros par mois, 27 % sont dans le rouge tous les mois. En moyenne ce sont 60,20 euros de frais de dépassement pour l'année 2017 que payeront tous ces clients en difficulté. D'une banque à l'autre le taux appliqué

varie, la palme, si l'on peut dire, revenant à la BNP avec un taux de 16 % applicable au découvert autorisé.

Pour les clients, les services bancaires sont toujours plus chers, et pour les banques, ce sont des bénéfices toujours plus élevés qui se chiffrent en milliards d'euros.

C. D.

## Cadeaux aux entreprises : les contribuables paient pour General Electric

Afin de permettre le passage des convois exceptionnels de General Electric entre Belfort et le port de Strasbourg, le Grand Belfort va prendre à son compte les travaux d'aménagement routier nécessaires en Alsace.

General Electric envoie ses turbines dans le monde entier à partir des ports maritimes d'Anvers et de Rotterdam. Le matériel est chargé sur des barges à Strasbourg, avant de naviguer sur le Rhin. La liaison avec Strasbourg se fait par la route.

Il y a six mois, la présidente de General Electric France, s'était inquiétée de l'absence d'évolution du dossier de l'aménagement des routes. Le petit doigt sur la couture du pantalon, les politiciens locaux se sont exécutés. Au total, le coût des travaux est estimé à environ 530 000 euros pour une réalisation en 2018.

Les investissements du Grand Belfort pour le développement de l'activité

de General Electric ne s'arrêtent pas là. « Tandem », une société d'économie mixte créée par la précédente majorité de gauche et perpétuée par celle de droite, permet de louer des

locaux aux entreprises. Dans la perspective de l'ouverture d'une nouvelle usine par General Electric à Belfort ou ses environs, le capital vient d'être porté à 36,2 millions d'euros.

Rien n'est trop beau pour aider un des trusts les plus riches de la planète... en prenant dans la poche des contribuables.

Correspondant LO



## Aux Grandes Gueules : cocoricos obligatoires !

Invitée le 21 juin à l'émission Les Grandes Gueules sur RMC, la députée France insoumise Danièle Obono subit, depuis, une polémique odieuse de la part de la droite et de l'extrême droite.

Tout est parti d'une pétition signée en 2012 par plusieurs personnalités politiques, dont Danièle Obono mais aussi Noël Mamère, Eva Joly, Clémentine Autain, demandant l'arrêt des poursuites judiciaires intentées à un chanteur de rap pour son titre « Nique la France », qui dénonce le colonialisme et l'impérialisme français.

Interrogée à ce sujet sur RMC, la députée s'est vu demander si elle pouvait dire « Vive la France ». Se déclarant choquée de subir un examen de patriotisme, elle a eu droit à ce commentaire : « Vous signez plus facilement "Nique la France" que vous ne dites "Vive la France". »

Cette séquence a déclenché un torrent d'injures racistes sur les réseaux sociaux, Obono étant d'origine gabonaise. Le jour même, Thierry Mariani (LR), Gilbert Collard (FN) et le journaliste Jean-Michel Apathie publiaient des tweets

indignés contre la députée. Sur le site du FN, un communiqué de David Rachline déclarait : « Mme Obono veut pouvoir niquer la France tranquillement ? Alors, qu'elle quitte les dorures de la République ! »

Dans la violence de ces attaques, il y a bien sûr du racisme. Comme l'a fait remarquer le député France insoumise Éric Coquerel, jamais les autres signataires de la pétition n'ont été ainsi sommés de dire Vive la France. Si c'est à Danièle Obono qu'on le demande, c'est en raison de sa couleur de peau.

Au-delà de ce racisme, il y a aussi la volonté de faire taire ceux qui refusent de se plier au nationalisme ambiant. Exprimer sa révolte contre l'impérialisme et l'État français, c'est déjà un crime pour les défenseurs de la bourgeoisie. Et visiblement, pour eux, défendre la liberté d'exprimer cette révolte est encore de trop.

Julie Lemée

## Lisez Lutte de classe, la revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 185 (juillet-août 2017) :

- Après la déroute des partis de l'alternance gauche-droite
- Les résultats de LO, du NPA et du PCF
- Où va le PCF ?
- Le NPA à la recherche d'une politique
- Élections en Allemagne
- Après les élections britanniques
- Vers la destitution de Trump ?
- Porto Rico en faillite

Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,70 euro.

## PSA – Poissy : solidarité avec les militants CGT

**Pour imposer l'aggravation de l'exploitation, la direction de PSA multiplie les attaques contre les militants CGT, en particulier à l'usine de Poissy.**

Durant les six mois qui ont précédé les élections professionnelles, la direction a fait pleuvoir les coups. D'abord, un jeune militant a été licencié, puis 14 autres ont été sanctionnés pour un total de 61 jours de mise à pied, et un travailleur a subi une mutation disciplinaire. En même temps, la direction a demandé le licenciement de cinq militants, ce que l'inspection du travail a refusé. Et enfin des plaintes ont été déposées au commissariat de police contre des militants.

Le secrétaire du syndicat CGT de l'usine a été pour sa part injustement accusé de violence sur un cadre, lors d'une action syndicale où les militants voulaient faire respecter des mesures de sécurité le long de la chaîne de montage. Accusation classique d'une direction prise en défaut pour manquements à la sécurité au travail.

Le 23 juin, suite à cette plainte, le secrétaire du

syndicat comparait au tribunal correctionnel. Mais il n'était pas seul devant le palais de justice de Versailles. Près de 300 personnes, dont plus d'une centaine de travailleurs de l'usine, l'accompagnaient, ainsi que des délégations de toutes les usines du groupe PSA, de Renault Flins et Renault Cléon. Ceux qui ont assisté à l'audience sont sortis écœurés des propos insultants et mensongers de l'avocat de la direction et du procureur. À travers ce procès contre le secrétaire de la CGT, la volonté de faire baisser la tête à l'ensemble des travailleurs qui résistent était évidente et les travailleurs participants à ce rassemblement sont repartis déterminés à continuer à tenir tête.

Par ailleurs, les travailleurs ont montré leur solidarité aussi dans l'usine. D'abord, malgré le climat instauré durant la campagne électorale, ils ont voté pour la CGT, faisant passer le syndicat en tête

chez les ouvriers. Puis, plus de 1100 travailleurs ont tenu à donner à une collecte de solidarité organisée dans toute l'usine pour payer l'intégralité des 61 jours de mise à pied dont les militants CGT ont écopé. La tentative de PSA de salir et d'isoler la CGT est un échec.

Mais la direction poursuit ses attaques. Elle s'acharne sur un autre délégué, en menaçant de contester auprès du ministère la décision de l'inspection du travail de refuser la demande de licenciement. Dans le même temps, neuf autres militants ont été aussi convoqués au commissariat le 27 juin pour une plainte d'un autre représentant de la direction, sous la fausse accusation de séquestration. Le motif est savoureux. Ce cadre se plaint d'avoir subi un « débordement émotionnel » suite à une action de la CGT. Ces militants ont été placés pendant huit heures en garde à vue et ils ont appris qu'ils passaient en correctionnelle le 16 novembre prochain.

Toute cette politique de sanctions vise à



Devant le tribunal de Versailles.

essayer de faire baisser la tête aux travailleurs, à leur faire accepter de lourdes attaques. En effet, en quelques années PSA a supprimé plus de 20 000 emplois en CDI et imposé deux plans de compétitivité. Pour les actionnaires, cette politique a été largement profitable puisque les bénéfices ont explosé : 2,15 milliards en 2016. Pour les travailleurs en revanche, entre les salaires bloqués, les heures supplémentaires gratuites et les samedis obligatoires qui pleuvent, les cadences insoutenables et l'épuisement au travail, la situation

s'aggrave. Récemment, des réactions sous forme de débrayages ont eu lieu dans différentes usines. En s'en prenant aux militants ouvriers, la direction espère empêcher une réaction plus collective et plus massive des salariés.

Loin de réussir, elle montre sa crainte des réactions ouvrières. Ses attaques confirment les militants et les travailleurs conscients dans leur volonté et leur conviction de la nécessité d'une mobilisation générale contre les patrons qui se goinfrent et veulent piétiner les droits ouvriers.

Correspondant LO

## TIM – Nord : reprise de la grève

Les travailleurs de l'entreprise TIM de Quaëdrys, près de Dunkerque dans le Nord, sont de nouveau en grève depuis le mardi 20 juin.

TIM fabrique des cabines pour engins pour les grandes entreprises de matériel de travaux publics. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire en janvier 2017 et mise en vente en avril (LO n°2542). La direction invoque des baisses de commandes de Caterpillar et une chute du chiffre d'affaires.

Deux repreneurs ont déposé des propositions d'achat. L'une, Atlas, propose d'acheter l'usine 100 000 euros et veut obtenir 18 millions de subventions et 5 millions d'euros de prêt du conseil régional.

L'autre est tout simplement le propriétaire actuel de TIM, le groupe Fritzmeier ! Il ferait reprendre TIM par une nouvelle entreprise, qui procéderait à 200 suppressions d'emplois sur 480, à des baisses de salaire, à des allongements d'horaires, à la réembauche

de 50 travailleurs comme CDD. C'est une attaque frontale contre les travailleurs, en passant par la liquidation judiciaire.

Les travailleurs n'ont aucune confiance dans cette direction qui a multiplié cette dernière année mensonges, provocations, harcèlements, coups fourrés. Après le précédent plan de suppressions d'emplois d'octobre 2016, elle n'a même pas versé ce à quoi avaient droit les

123 salariés licenciés. Les travailleurs veulent que ceux-ci reçoivent leur dû, tout leur dû, tout comme ceux qui seraient maintenant licenciés. Ils veulent aussi que la direction abandonne ses plaintes contre cinq salariés grévistes.

Fritzmeier a gagné depuis des décennies beaucoup d'argent sur le travail des salariés. Il doit dans tous les cas garantir l'avenir des travailleurs !

Correspondant LO



Explications laborieuses d'un directeur devant les salariés de TIM.

## Primagaz – Reims : licenciements inacceptables

Les salariés de Primagaz à Reims ont appris ces dernières semaines que leur agence spécialisée dans la logistique et la relation clientèle allait fermer.

Les vingt travailleurs de Reims font partie d'un plan dit de sauvegarde de l'emploi consistant à supprimer cinq sites : le leur, ainsi que Mérygnac, La Courneuve, Lavera et Nancy, soit 82 emplois sur les 750 que l'entreprise compte dans le pays. Ces agences fermeront leurs portes fin septembre 2017. Primagaz n'est pourtant nullement en difficulté, avec un bénéfice de 27 millions d'euros l'an dernier, de plus c'est une filiale du premier groupe mondial de distribution de gaz liquéfié, SHV energy, qui a réalisé un bénéfice de 4 milliards d'euros en 2016.

Le personnel s'est vu proposer des postes sur des plateformes à Lyon et Nantes, mais il n'a que jusqu'au 30 juin pour donner une réponse, sinon ce sera le licenciement pur et simple avec le minimum

conventionnel. Le 9 juin, tous les salariés s'étaient mis en grève afin d'obtenir de meilleures conditions de départ et, pour l'instant, les négociations se poursuivent. Mais il est clair qu'en proposant ces mutations sans garantir la pérennité de ces emplois à des centaines de kilomètres de Reims, la direction ne cherche qu'à se séparer de ces salariés au moindre coût. Elle est coutumière du fait puisque les effectifs ont été divisés par deux en 25 ans.

La direction avance comme justification à ces suppressions d'emplois de futures dépenses importantes. Il est impossible de le vérifier car elle refuse de communiquer à ce sujet, obligeant les cadres à signer des chartes de confidentialité. Ces licenciements sont inacceptables, les travailleurs de Primagaz doivent conserver leur emploi et donc leurs moyens d'existence.

Correspondant LO

# Industries électriques et gazières : les employeurs renoncent à une première attaque

**Macron a promis de liquider les régimes spéciaux de retraite, y compris celui des industries électriques et gazières (IEG), pour les aligner à la baisse sur celui du régime général. De leur côté, les patrons des IEG veulent profiter des prochaines ordonnances sur le Code du travail pour en finir avec le statut particulier des agents. C'est sans compter les réactions des syndicats et des salariés.**

C'est une note confidentielle, envoyée le 5 juin aux directions syndicales et rendue publique par FO, qui a révélé la façon dont les employeurs des 145 000 salariés de EDF SA, Engie, Enedis, RTE, GRDF, GRTgaz, et de plusieurs entreprises locales de distribution, comptaient procéder pour rendre applicables les futures ordonnances de Macron, notamment celles qui permettraient de faire prévaloir les accords d'entreprise sur les accords de branche.

En effet il existe au sein des IEG des articles réglementaires ayant force de loi, et atypiques par rapport aux autres branches professionnelles, qui limitent la possibilité pour les accords de branche ou d'entreprise de modifier leur statut. Les employeurs souhaitaient donc que le projet de loi d'habilitation en cours d'élaboration, et qui va autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnances, prévoit aussi de supprimer ces articles réglementaires.

Ainsi, tout ce qui est un peu protecteur dans le statut, que ce soit certains compléments de salaire liés à certains types d'activité, des jours de repos supplémentaires, mais aussi la fameuse garantie de l'emploi, aurait été très rapidement détricoté à la faveur d'accords signés entreprise par entreprise, même si la réglementation actuelle n'a évidemment jamais empêché de faire régresser les droits des salariés ni de recourir à des entreprises

prestataires.

La révélation de la note a suscité des inquiétudes parmi le personnel, surtout dans le contexte d'un plan général de suppressions d'emplois : 7 000 emplois devraient être supprimés à EDF d'ici 2019, et 1 900 à Engie (ex-GDF Suez).

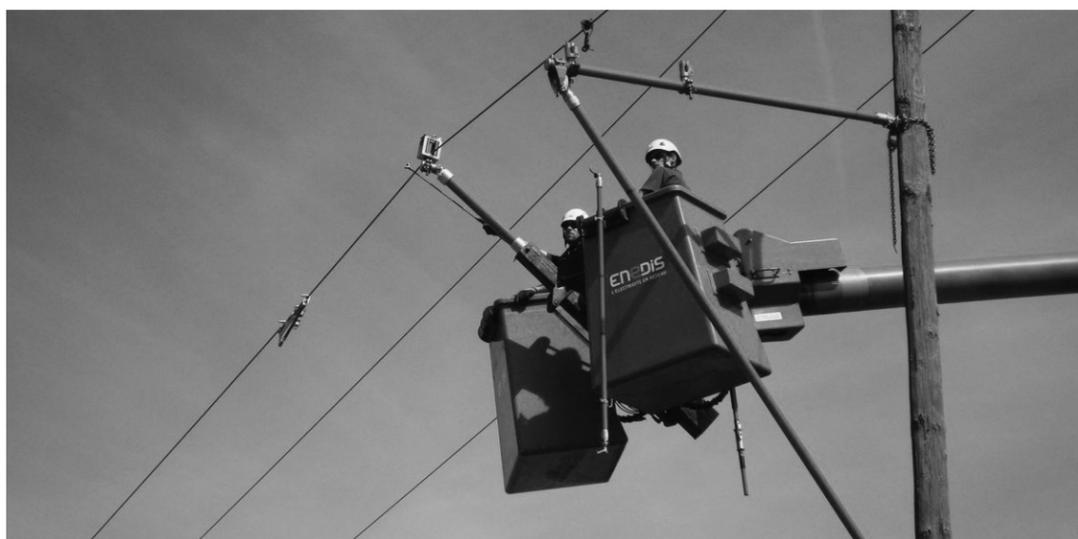
FO, la CGT et la CFE-CGC ont constitué une intersyndicale pour exiger des employeurs qu'ils retirent leur demande auprès du gouvernement. Par ailleurs, un appel à la grève et à la mobilisation a été lancé, mais en ordre dispersé et surtout sans plan de mobilisation.

Du coup, de nombreux travailleurs ont commencé à évoquer la grève de 2011 qui avait fait reculer les directions en un jour, lorsqu'elles avaient tenté de s'en prendre aux tarifs préférentiels sur l'électricité et le gaz, et à dire aussi qu'il faudrait renouer avec les coupures de courant pour se faire respecter, comme l'ont fait récemment les agents électriciens de Guyane.

Finalement, le 16 juin, les employeurs ont renoncé à demander au gouvernement de modifier la loi d'habilitation, ce qui a été confirmé le jour même par un courrier du Premier ministre.

La crainte d'une réaction des travailleurs a donc fait reculer cette fois-ci les employeurs et le gouvernement, même s'ils n'ont certainement pas renoncé à moderniser le statut des IEG, comme ils disent.

**Correspondant LO**



Les travailleurs d'Enedis, ex-ErDF, en intervention.

## Engie : non aux suppressions d'emplois

**La CGT a récemment annoncé la programmation par l'entreprise Engie, l'ex-GDF Suez, de 1 900 suppressions d'emplois en France d'ici 2019. Son activité clientèle aux particuliers, essentiellement des centres d'appels, serait d'autre part délocalisée vers des pays à faible coût de main-d'œuvre (Maroc, île Maurice, Portugal).**

Cela fait plus d'un an qu'Engie annonce une restructuration importante de ses activités, en parlant d'un plan de transformation stratégique. Alors que la société était auparavant centrée sur la vente de gaz et d'électricité en France, elle investit aux quatre coins de la planète, Chine, Asie, Europe de l'Est, Amérique du Sud... dans le secteur du transport du gaz (terminaux méthaniens, gazoducs) mais aussi dans les énergies renouvelables (parc éolien ou photo-voltaïque).

Pour les activités anciennes liées à la vente de gaz et d'électricité à la clientèle, la direction affirme qu'il faut rentabiliser. Elle dément l'importance du chiffre de 1 900 suppressions mais, de fait, lorsque

l'on ajoute les annonces de suppressions de postes depuis six mois, on arrive à ce chiffre. Pour tenter de le masquer, elle annonce 4 000 recrutements en CDI et dit qu'il n'y aurait pas de licenciement. Mais il n'y a aucune raison de la croire sur parole. En septembre 2016 la directrice d'Engie, Isabelle Kocher, n'annonçait-elle pas qu'il n'y aurait ni réductions d'effectifs ni plan social ? Et même s'il n'y a pas de licenciements secs, les salariés dont le poste est supprimé devront souvent déménager pour retrouver un poste, accepter le déclassement et subir des pressions pour accepter un travail sans rapport avec leurs compétences.

Lorsque Engie naquit en 2006 de la fusion de Suez et de Gaz de France (GDF),

privatisé peu auparavant, l'opération fut considérée comme un cadeau pour Suez. GDF était une entreprise bénéficiaire dont le chiffre d'affaires avait doublé en cinq ans, alors que Suez affichait de mauvais résultats. Suez pompa de GDF ce qui l'intéressait. Aujourd'hui, Engie est l'une des entreprises qui distribuent le plus d'argent aux actionnaires (plus de 36 milliards depuis 2006) même si depuis deux ans les dividendes versés sont un peu moindres. Elle investit de l'ordre de 10 milliards par an, avec une politique d'expansion internationale, et réduit son endettement. L'annonce des suppressions d'emplois réjouit les milieux financiers, qui considèrent aujourd'hui Engie en bonne santé. Une bonne santé faite sur le dos des salariés.

Entre la bonne santé des actionnaires et l'augmentation du chômage et de la pauvreté qui va avec, il faudra imposer la priorité aux emplois.

**Correspondant LO**

## FDG - Chasseneuil : en grève pour les salaires !

**Après que la direction leur eut proposé une minable revalorisation de 0,7 % dans le cadre des négociations salariales annuelles, les ouvriers et employés de FDG Group, entreprise spécialisée dans le conditionnement et la logistique, se sont mis en grève les 20 et 21 juin pour exiger une véritable augmentation des salaires.**

Dans les huit sites que compte FDG Group au niveau national, les salaires de la plupart des travailleurs dépassent à peine le smic. Les efforts qu'ils ont dû consentir depuis plusieurs années pour

s'adapter à diverses réorganisations ne leur ont valu que des promesses de récompense jamais suivies d'effet. Les actionnaires de FDG Group, eux, s'accordent un tout autre régime. Ils ont revendu

l'entreprise le double de son prix d'achat et ils ont empoché de confortables dividendes, le tout pour huit millions d'euros.

Las de s'entendre dire par les patrons que les temps sont durs, et alors que l'intersyndicale refusait de signer les propositions de la direction, les travailleurs ont discuté entre eux de la situation et ont décidé la grève. Sur le site de Chasseneuil, près de Poitiers, la grève était quasi totale, première

satisfaction pour des travailleurs dont la plupart n'avaient jamais fait grève. Une ouvrière de 58 ans disait ainsi avec fierté qu'au moins elle ne partirait pas à la retraite sans avoir connu la grève !

En deux jours de grève, les travailleurs de Chasseneuil ont eu la satisfaction de voir le chef du dépôt, décontenancé, venir leur demander ce qu'il devait faire des palettes prêtes, et de voir la direction des ressources humaines

débouler de Paris, inquiète dès le début de la grève, pour leur dire qu'ils empêchaient l'approvisionnement des clients. Surtout, les travailleurs ont appris à décider ensemble de leur mouvement.

Pour l'heure, ils ont obtenu que la direction rouvre les négociations le 28 juin, bien décidés à remettre ça si les propositions patronales ne leur paraissent pas acceptables.

**Correspondant LO**

# Gifi-Tati : mettre les points sur les i

**Les travailleurs de Tati ont été informés mardi 26 juin de la décision du tribunal de commerce de Bobigny de choisir le repreneur Gifi. 109 des 140 magasins devraient être repris ainsi que 1 428 des 1 720 salariés de la société Agora distribution qui exploitait Tati.**

Ce qui est bien réel, c'est la récupération par Gifi de plus d'une centaine de magasins, qui viendront s'ajouter aux 539 magasins déjà sous enseigne Gifi. Le groupe va ainsi étendre son emprise commerciale de plus de 20% en une opération, se renforcer face à ses concurrents, sans avoir à supporter les coûts d'acquisition importants qu'imposerait l'achat de nouveaux emplacements. C'est tout bénéfice.

Pour emporter la décision du tribunal, Gifi

s'est engagé à reprendre 1 428 salariés, alors qu'il y a un mois son offre ne concernait que 1 200 d'entre eux. Les travailleurs de Tati et ceux de Gifi devront veiller à ce qu'aucun d'entre eux ne se retrouve sur un poste vite classé en sureffectif, ou muté dans un magasin programmé à la revente ou à la fermeture.

Il reste 200 à 300 travailleurs pour lesquels Gifi ne propose aucune solution, pas plus d'ailleurs qu'Eram dont Tati était la filiale. Le groupe Eram comprend

11 marques, dont Gemo, Heyraud, Texto, Mellow Yellow et bien sûr Eram. Ce sont les travailleurs de ces enseignes, Tati compris, qui ont assuré et assurent la fortune de la famille

Biotteau depuis 1927. Les déficits cumulés déclarés de Tati n'ont nullement porté atteinte à la richesse de la famille, qui figure au tableau des plus grandes fortunes du pays, comme

d'ailleurs la famille Ginetet propriétaire de Gifi.

Ce n'est donc pas l'argent qui manque pour garantir à chaque travailleur son emploi et son salaire.

**Philippe Logier**



Des travailleurs de Tati lors d'une mobilisation à Lyon.

# Distillerie Cristanol : la mort d'un jeune ouvrier

**Un jeune travailleur a trouvé la mort mercredi 21 juin dans un silo de la distillerie Cristanol à Bazancourt, près de Reims, qui appartient au groupe agroalimentaire Cristal Union. Ce jeune ouvrier était employé par une entreprise sous-traitante spécialisée dans le travail encordé en rappel.**

L'accident s'est produit alors que ce travailleur descendait dans un silo haut de 25 mètres pour une opération de nettoyage. Il a été aspiré par les grains et enseveli. Un de ses collègues a failli perdre la vie en

lui portant secours.

Cet accident n'est pas le premier. Déjà en 2012, deux autres ouvriers cordistes de la société de nettoyage Carrard avaient perdu la vie dans des circonstances similaires. Cela fait plus de

cinq ans, et l'enquête est toujours en cours pour établir les causes.

De nombreux travailleurs dénoncent les mauvaises conditions de sécurité dans ce secteur très spécifique, avec l'absence de certification de certaines entreprises, un manque de formation et le recours à l'intérim. Cela conduit à une moyenne de trois à quatre accidents mortels par an pour environ 9 000 ouvriers

cordistes. La sous-traitance utilisée par de grands groupes tels que Cristal Union accroît les risques, car les cordistes interviennent sur des sites qu'ils connaissent peu.

Deux jours avant l'accident, la direction de Cristanol se félicitait dans la presse d'une absence d'accident du travail depuis 271 jours, laissant de côté celui d'il y a cinq ans, toujours en instruction. Celui du 21 juin montre que les

problèmes de sécurité ne sont pas réglés. Cristanol se retournera peut-être vers la société sous-traitante pour les responsabilités. Mais combien de temps faudrait-il à la justice pour rendre ses conclusions sur ces deux accidents? Les salariés de ce secteur alertent depuis des années sur leurs conditions de travail, mais le patronat n'en a cure et préfère faire passer les morts en pertes et profits.

**Correspondant LO**

## QUI SOMMES-NOUS ?

### Lutte ouvrière

**Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste**

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal juin 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

## Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66% de ce don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

*L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.*



### Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à  Lutte ouvrière  Lutte de classe

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

*Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.*

### Sur Internet

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)  
[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)  
[contact@lutte-ouvriere.org](mailto:contact@lutte-ouvriere.org)

### Vidéos

[www.lutte-ouvriere.org/multimedia](http://www.lutte-ouvriere.org/multimedia)  
**Pour les malvoyants**  
[www.lutte-ouvriere-audio.org](http://www.lutte-ouvriere-audio.org)

# Amiante : des milliers de morts et zéro responsable ?

Un non-lieu sera-t-il prononcé en conclusion des plaintes au pénal dans les affaires d'empoisonnement par l'amiante ? C'est l'hypothèse scandaleuse qui est aujourd'hui évoquée.

En 1996, d'anciens salariés d'Eternit avaient déposé une plainte au pénal pour homicides involontaires et blessures involontaires contre les dirigeants de cette société internationale dont le bilan est de plus de 2 000 morts par cancer suite à l'inhalation d'amiante. Depuis, une vingtaine d'autres plaintes similaires ont été déposées concernant une vingtaine d'entreprises où des ouvriers ont été exposés à cette fibre tueuse et l'ont payé de leur santé ou de

leur vie.

Vingt ans plus tard, en 2016, une étude était confiée à des experts pour déterminer la responsabilité pénale des dirigeants d'Eternit dans la survenue de maladies respiratoires et de cancers chez des ouvriers.

Au bout d'un an, en ce mois de juin, les juges délivrent leurs conclusions. Ils affirment qu'il leur est impossible de déterminer avec précision le moment où l'exposition aux fibres déclenche la maladie du



Une manifestation de l'Andeva en octobre 2015.

poumon qui dégénère en cancer. Ils concluent qu'ils ne peuvent donc pas « réunir des charges qui pourraient être imputées à quasiment des chefs d'homicides ou blessures involontaires ». Il serait donc impossible d'incriminer les coupables.

Dans une manifestation

des victimes de l'amiante et de leurs familles, une banderole proclamait : « L'amiante c'est 3 000 morts par an, les empoisonneurs doivent être jugés », une autre affirmait : « 100 000 morts ! Zéro responsable ? Nous n'accepterons jamais ! »

Les risques mortels de l'exposition à l'amiante sont connus depuis plus d'un siècle et c'est donc en connaissance de cause que les industriels ont obligé des générations de travailleurs à l'utiliser. Alors oui, ils doivent payer !

Sophie Gargan

## Centrafrique : le résultat de l'intervention française

Depuis le milieu du mois de mai, les massacres se succèdent dans la ville centrafricaine de Bria, située dans une zone riche en mines de diamant. Une dizaine de groupes armés s'affrontent et ont obligé la totalité des 47 000 habitants à quitter leur demeure pour trouver refuge dans les six camps de déplacés qui entourent la ville, plus ou moins protégés par les troupes de l'ONU. On ne compte plus aujourd'hui les villes centrafricaines où la situation est la même.

Lorsque les troupes françaises de l'opération Sangaris ont débarqué à Bangui en décembre 2013, les affrontements mettaient aux prises les bandes armées de la Séléka, qui venaient de s'emparer du pouvoir, et les milices anti-balaka. La Séléka s'en prenait aux populations chrétiennes et les anti-balaka aux musulmans. L'opération Sangaris a duré trois ans, mais elle n'a pas rétabli la sécurité pour la population centrafricaine, bien au contraire. Les deux groupes de combattants initiaux se sont simplement scindés en une multitude de bandes armées, de milices et de groupes d'auto-défense, menés par autant de petits

chefs de guerre locaux qui se disputent les richesses du pays et le droit de rançonner la population.

À Bria, ces richesses, ce sont les diamants qui se retrouvent en vente sur Internet ou dans les capitales occidentales. Dans leurs affrontements pour prendre en main le centre-ville, les hommes des différentes milices ont brûlé les maisons, pillé et emporté tout ce qu'ils pouvaient et blessé à la machette les habitants qui ne s'enfuyaient pas assez vite. Un grand nombre ont été tués. Aujourd'hui la ville est hérissée de barrières tenues par les groupes rivaux.

La seule logique dans ces affrontements meurtriers



Des miliciens ex-Séléka en patrouille.

est la prédation. Des bandes de l'ex-Séléka s'affrontent entre elles, s'alliant au besoin à celles des anti-balaka. Les chefs de guerre ne reconnaissent aucune autorité supérieure et rendent dérisoires les tentatives du gouvernement centrafricain de mettre fin au chaos en distribuant des postes aux leaders des principaux mouvements d'opposition. C'est ainsi qu'au moment même où les combats faisaient rage à Bria, le gouvernement central signait avec vingt-trois représentants des groupes politico-militaires un accord proclamant « la mise en place immédiate d'un cessez-le-feu sur toute l'étendue du

territoire national ». Cet accord prévoit « la reconnaissance des groupes politico-militaires comme partie prenante de la reconstruction », c'est-à-dire l'accès à la mangeoire gouvernementale pour leurs dirigeants, et « l'insertion des membres des groupes politico-militaires dans les forces de défense », ce qui leur ouvrirait le droit de rançonner légalement la population comme l'ont toujours fait en Centrafrique les « corps habillés ». Mais, manifestement, tous ces chefs de bandes armées préfèrent ne rien partager, ni avec le gouvernement central, ni avec ceux qui ont signé l'accord en leur nom, et restent bien accrochés à

leurs mines de diamant.

Le gouvernement français a mis fin en octobre 2016 à l'opération Sangaris, qui a vu jusqu'à 2 000 militaires intervenir dans le pays. Même si certaines troupes françaises sont restées sur place pour préserver les possibilités d'un retour, la plus grande partie est sortie de ce borborygme où elle a laissé s'enliser les troupes africaines ou pakistanaises de l'ONU, qui assistent aujourd'hui aux massacres sans rien faire.

Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la Défense de François Hollande, déclarait lors du départ de l'armée française que l'intervention militaire avait permis de « mettre fin au chaos ». On voit aujourd'hui ce qu'il en est. Mais la sécurité de la population centrafricaine n'a jamais été l'objectif du gouvernement. Il s'agissait simplement de rétablir un régime ami de l'impérialisme français, quitte à ce qu'il n'ait aucun pouvoir réel en dehors du palais présidentiel.

Daniel Mescla



## Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre

Dès le 3 juillet, les militants de Lutte ouvrière reprennent leurs circuits d'été pour aller à la rencontre des travailleurs.

Le nouveau gouvernement a annoncé la couleur, il va faire pire que le précédent. Il profite de l'été pour concocter de nouvelles attaques contre le monde du travail, qui seront appliquées par ordonnances dès la rentrée. La précarité et la surexploitation des salariés seront accentuées, tandis qu'en

face le patronat profitera de droits nouveaux.

Gouvernement et patronat mènent une guerre de classe contre les travailleurs. Alors, les vacances doivent être pour ceux-ci l'occasion d'en parler, de préparer leur rentrée, et de faire eux aussi leurs plans pour réagir aux mauvais coups à venir.

C'est de cela que les militants de Lutte ouvrière souhaitent parler cet été avec les travailleurs, les chômeurs et tous ceux qui, dans les couches populaires, ressentent le besoin de ne pas laisser sans réponse les attaques du gouvernement et du patronat.

### Yonne/ Seine-et-Marne

Lundi 3 juillet :

Montbard/Avallon

Mardi 4 juillet : Auxerre

Mercredi 5 juillet : Sens

Jeudi 6 juillet :

Montereau

Vendredi 7 juillet :

Nemours

Samedi 8 juillet : Melun

### Vosges/ Franche-Comté

Lundi 3 juillet : Épinal

Mardi 4 juillet :

Saint-Dié

Mercredi 5 juillet :

Belfort

Jeudi 6 juillet :

Pontarlier

Vendredi 7 juillet :

Vesoul

Samedi 8 juillet :

Besançon